



Pendant les six mois précédant les échéances municipales, la loi interdit aux élus en place, de promouvoir, par l'intermédiaire du bulletin municipal, les investissements réalisés ou en projet. Cette disposition garantit ainsi l'égalité des candidats.

En cette fin d'année 2007, j'exprime le vœu que demain vous conservez santé et joie, un cercle de famille et d'amis chaleureux, une vie professionnelle garante de dignité et d'indépendance.

Pour les futurs élus de 2008, la devise de Louannec est déjà tout un programme.

« War araoek bepred » Toujours de l'avant !

De tout cœur, Bonne année à tous !

Bloavez mad !

Jean NICOLAS

Travaux de voirie 2007

Adjoint aux travaux
et voirie



Après une année 2006 particulièrement chargée au vu des travaux de voirie (voir bulletin n° 36), l'année 2007 a repris un rythme de croisière plus compatible avec nos possibilités d'investissement., aucun imprévu conséquent n'étant venu perturber nos prévisions.

C'est ainsi qu'ont pu être réalisés les travaux suivants :

- **Route de Milin Ar Stang** : réalisation en enrobé conformément aux principes adoptés en 2006 (route n'ayant à subir aucun creusement dans un futur proche) pour 37 700 Euros.

- **Réalisation en enrobé** de plusieurs accès très dégradés au Guillors, à Kerjagu et route de Coadénec pour un total de 9 840 Euros.

- **Traitement en revêtement bicouche (goudronnage) de la route de Kerguen Vian**. Cette route étant susceptible de connaître un effacement des réseaux dans les années à venir, il n'était pas judicieux de la traiter en enrobé. Coût total : 13 000 Euros.

- **Réalisation en empièchement et sablage de la route de Kerfanouès, creusement d'un fossé**, soit une dépense de 13 800 Euros (en demi-facture avec la commune de Kermaria Sulard).

- **Sentier de randonnée Roc'h Gwen - Ti-Porz.**

Après achat de terrains et accord pour une servitude de passage, cette liaison **uniquement piétonne** a pu voir le jour. Elle permettra, à court terme, de rejoindre le bourg en passant par le Stivel puis Penker. Longeant le ruisseau Truzugal à travers bois, ce sentier ne manque pas de charme. Coût de l'opération : 28 200 Euros.

- **Enfin, l'opération point à temps** (entretien ponctuel), d'un montant de 6 700 Euros.

Le sentier Roc'h Gwen-Ti Porzh faisant l'objet d'une enveloppe à part, les dépenses d'investissement en travaux routiers atteignent à peu de chose près les 75 000 Euros inscrits au budget.

Station d'épuration : le point sur les travaux

Le chantier de la nouvelle station avance au rythme prévu, le planning initial étant quasiment respecté, ce qui ne nous empêche pas d'être toujours impatients quant à la suite.

Qu'en est-il des travaux réalisés ?

- La voirie, les différents terrassements et aménagements provisoires, tant extérieurs qu'intérieurs au périmètre du site, sont aujourd'hui terminés, de même que les hauts merlons de protection qui restent évidemment à engazonner et à planter.
- La partie gros œuvre : bassins aérateur et décanteur, est terminée. L'entreprise procède à leur équipement : passerelle, pont tournant, système d'aération.....
- La serre de séchage est montée et reste à équiper.
- L'entreprise va procéder à la mise hors d'eau et hors d'air du local technique, élément ayant pris un retard qui n'entrave cependant pas la suite du chantier.
- Les ouvrages annexes sont en cours de réalisation : locaux de surpression, de centrifugation...
- La liaison entre l'ancienne et la nouvelle station : remontée des effluents, raccordements en eau potable, électricité, téléphone, retour des eaux résiduelles et pluviales, tout ceci est fait.

Tel était l'état constaté à la réunion de chantier du 20 novembre, les premiers essais étant toujours prévus pour le mois de mars 2008.

François LE BOZEC



Finances - Camping municipal



Adjoint aux finances et camping

En cette fin d'année 2007, voici quelques commentaires et explications sur le bilan de la saison estivale au camping, ainsi que sur l'évolution des tarifs pour l'année 2008, avec les réserves que nous impose la période pré-électorale.

Comme vous avez pu le constater par vous-même, la saison d'été n'a pas suivi la progression des années précédentes, la météo étant en grande partie responsable de la baisse de fréquentation enregistrée. En effet, en dehors d'une quinzaine de jours en août et du mois de septembre, on ne peut pas dire que les conditions aient été idéales pour des vacances en plein air au camping. Et, bien sûr, on le ressent au niveau de la fréquentation, avec une baisse de 24 % en ce qui concerne le nombre d'emplacements occupés (10 344 nuitées au lieu de 13 734), et par conséquent, au niveau du montant des recettes avec une baisse de 23 %.

Seul, le poste « mobilhomes » est en hausse (+ 9,25 %), ce qui va dans le sens de l'évolution globale constatée du mode de vacances : une demande accrue pour le confort, avec la location sur place de mobilhomes ou de caravanes sans les inconvénients de trajet ou d'hivernage pour la caravane, et, en dehors d'une clientèle jeune, une diminution des vacances « sous tente », tributaires des inconvénients d'une météo quelque fois « humide » dans notre région.

On ne peut que constater ce bilan, les réservations d'avant-saison restant à un niveau sensiblement équivalent, la baisse étant apparemment due à une diminution importante des séjours de « passage ». Et se consoler, en voyant les statistiques du comité départemental du tourisme, avec des chiffres équivalents pour les campings, sauf pour ceux qui sont classés « parcs résidentiels de loisirs » ou qui proposent un nombre important d'hébergement « en dur » (mobilhomes ou bungalows).

Le Conseil Municipal a défini les tarifs communaux pour l'année à venir en début novembre. Très peu de changements lors de cette séance, les seules évolutions concernant des tarifs qui ne sont pas (ou peu) applicables aux Louannécains concernent en effet les tarifs de l'école de voile pour les stagiaires extérieurs à la Commune, augmentés de 5 % par rapport à l'évolution générale, nos tarifs restant largement compétitifs par rapport aux écoles de voile voisines, ainsi que la définition d'un

nouveau tarif relatif à la taxe de séjour forfaitaire pour les mobilhomes privés.

Afin de faciliter la gestion de ces mobilhomes, le Conseil Municipal avait instauré en 2006 un forfait annuel (emplacement + campeurs), alors qu'auparavant, les locataires de mobilhomes devaient régler une location au propriétaire du mobilhome et une redevance « campeur » au camping municipal. Seule, la taxe de séjour, affectée au budget « Commune » et non au budget du camping, restait à la charge des occupants des mobilhomes, et ceci, de façon déclarative. Force est de constater que quelques locataires n'ont pas joué le jeu, et que la Commune n'a pas enregistré la totalité des taxes normalement dues. Le produit de la taxe de séjour est légalement affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Ce produit est de plus un des paramètres majeurs permettant de définir la subvention « Dotation Commune Touristique » que reçoit la Commune de Louannec, et qui permet entre autres d'améliorer les structures d'accueil du camping municipal. Afin d'éviter ces aléas, le Conseil Municipal a donc décidé d'instaurer une taxe de séjour forfaitaire, conforme au code de la Direction Générale des Collectivités Locales.

En dehors de ces évolutions, et comme les années précédentes, le Conseil Municipal a appliqué une augmentation correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation soit 1,8 %. Il faut noter que ce taux correspond à l'augmentation publiée pour le mois de septembre, les taux d'octobre n'étant pas disponibles lors du Conseil. L'INSEE l'a publié depuis, il s'élève à 2,1 %. Cette augmentation ne concerne pas les tarifs réduits, dépendant du quotient familial (restaurant scolaire et garderie), qui restent inchangés depuis 2003.

Une erreur s'est glissée dans le tableau du budget, (n° précédent), il a été inscrit dans les deux parties *investissement* alors qu'il fallait lire *fonctionnement et investissement*.

Je suis persuadé que vous aurez fait vous-même la correction de cette erreur de frappe.

Jean-Pierre MORVAN



*Adjointe à l'urbanisme,
aux affaires scolaires et
Bulletin d'informations municipales*

La promotion du développement durable est devenue, pour toutes les politiques publiques, une obligation affirmée au plus haut niveau et depuis peu dans la Constitution. L'aménagement et le développement durables des territoires sont aujourd'hui des préoccupations quotidiennes de l'action publique. Ils répondent en cela à une aspiration de plus en plus forte de nos concitoyens.

Les défis à relever collectivement sont nombreux, qu'il s'agisse de garantir la cohésion sociale, à travers notamment des politiques de l'habitat, de renforcer l'attractivité des territoires ou d'assurer l'intégration de l'environnement dans les projets d'aménagement.

Pour développer des activités humaines respectant l'environnement, il importe que l'analyse des conséquences des choix soit à la hauteur des enjeux propres à chaque situation locale.

Dans le cadre de la loi et du mandat donné par les citoyens, l'élu a en charge de :

- définir et mettre en œuvre les projets de développement propres à satisfaire les besoins et les attentes des citoyens ;
- veiller au respect de l'environnement, patrimoine commun de la nation, dans l'intérêt même de la collectivité dont elle est responsable ainsi que celui des collectivités voisines et des générations futures ;
- encourager les pratiques vertueuses.

La collectivité opère ces choix et définit des orientations au travers du nouveau SCOT, débuté cette année par la Communauté d'agglomération et au travers du PLU communal ou des opérations ponctuelles d'aménagement. Les choix retenus permettent de concilier :

- l'équilibre entre développement et préservation des espaces et paysages naturels ;
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- le respect de l'environnement.

L'environnement est à considérer non pas comme une somme de contraintes mais davantage comme un potentiel pour le développement local.

La prise en compte de l'environnement dans les projets urbanistiques répond à des enjeux multiples et croisés :

- assurer pour tous les individus un environnement sain, sûr et de qualité ;
- préserver les ressources non renouvelables (eau, carrières...) ;
- renforcer l'attractivité économique du territoire, facteur de développement local grâce à la qualité de son environnement ;
- créer des espaces collectifs de solidarité et de rencontre.

Si Louannec a déjà appliqué ces orientations dans ses projets d'aménagement depuis plusieurs années, elle doit continuer à appliquer ces principes et engager les particuliers à œuvrer aussi de leur côté en ce sens.

Lorsque nous construisons une extension ou une maison, lorsque nous rénovons, restaurons, il nous faut penser aux matériaux, aux isolants, à la charpente, à la couverture, aux cloisons, à l'installation électrique, au chauffage, à la production d'eau chaude, aux portes et aux fenêtres, à la ventilation...

Aujourd'hui, des matériaux modernes et innovants permettent d'allier rentabilité, esthétique et environnement, il faut en profiter.

Demain, les projets communaux devront intégrer ces nouveaux modes de construction aidés en cela par la Communauté d'agglomération qui, avec le vote du dernier Plan Local de l'Habitat, a créé un service aux communes et aux particuliers pour les informer sur les subventions, les matériaux...

Pensons donc tous à l'environnement et à l'« écoconstruction » !

(Vous trouverez de très judicieux conseils aussi auprès d'Abi Bois, de l'ADEME, de l'ANAH, du CAUE, de la DDE).

Christiane BOUVIER

Réforme du permis de construire

Depuis le 1^{er} octobre dernier, la réforme des documents d'urbanisme est entrée en vigueur. L'objectif est de simplifier les procédures afin de favoriser la construction.

Dépôts et instructions des autorisations d'urbanisme, 11 régimes d'autorisation et 5 déclarations sont fusionnés en 3 permis et 1 déclaration :

- PC pour les permis de construire
- PA pour les permis d'aménager
- PD pour les permis de démolir
- DP pour les déclarations préalables

Pièces exigées pour chacun des 4 exemplaires du dossier de permis de construire :

- un plan de situation du terrain à l'intérieur de la commune,
- un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (avec aménagement du terrain, accès à la voie publique, branchements sur les réseaux),
- un plan en coupe du terrain et de la construction,
- une notice décrivant le terrain et présentant le projet,
- un plan pour chaque façade et un plan des toitures,
- un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement,
- deux photographies originales afin de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain.

Pièces exigées pour les 2 exemplaires du dossier de déclaration préalable :

- un plan de situation du projet à l'intérieur de la commune,

si le projet porte sur des constructions

- un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier,
- un plan en coupe du terrain et de la construction,
- un plan pour chaque façade et un plan des toitures,
- une représentation de l'aspect extérieur de la construction,
- un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement,
- deux photographies originales afin de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain.

si le projet porte sur des travaux et des aménagements

- un plan sommaire des lieux,
- un croquis et un plan côté dans les trois dimensions.

Délais d'instruction :

1 mois pour les Déclarations Préalables

2 mois pour les Permis de Construire de Maisons Individuelles et les Démolitions

3 mois pour les autres Permis de Construire et les Permis d'Aménager

Panneau d'affichage : Mentions obligatoires

L'affichage sur le terrain du permis de construire, d'aménager ou de démolir explicite ou tacite ou l'affichage de la déclaration préalable est assuré par les soins du bénéficiaire du permis ou du déclara-

rant sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 centimètres. Le panneau indique le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté.

Il indique également :

- si le projet prévoit des constructions, la superficie du plancher hors d'œuvre nette autorisée ainsi que la hauteur en mètre des constructions par rapport au sol naturel,
- si le projet porte sur un lotissement, le nombre maximum des lots prévus,
- si le projet prévoit des démolitions, la surface des bâtiments à démolir.

Le panneau d'affichage doit comprendre également la mention suivante :

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le panneau d'affichage doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

Les objectifs de la réforme sont :

- de clarifier le code de l'urbanisme,
- d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus,
- de préciser les responsabilités respectives de l'autorité qui délivre les permis et des autres acteurs : constructeurs, architectes de façon à limiter l'insécurité juridique.

Si la réforme était nécessaire, sa bonne application nécessite une grande attention des services de l'Etat aussi bien que des bénéficiaires dans le traitement de chaque dossier, elle requiert adaptabilité, réactivité et célérité car le parcours du dossier doit absolument respecter les délais impartis et les formes juridiques exigées.

N'hésitez pas à vous présenter à la mairie, nous vous conseillerons dans l'élaboration de votre dossier !

Liens Internet : <http://www.equipement.gouv.fr>

<http://www.service-public.fr/>

<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr/>

Christiane BOUVIER - Vincent THILY

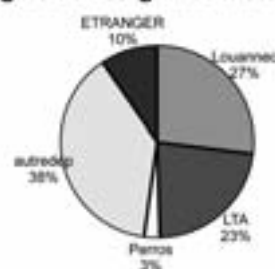
Ecole de voile municipale



Adjoint
aux affaires sportives
et centre aéré



Origine des stagiaires individuels



Malheureusement les étés se suivent et sont de souvent médiocres, malgré cet handicap la saison 2007 n'a pas été catastrophique, les recettes sont en augmentation de 6 % et les dépenses en baisse de 5 %. La fréquentation laisse apparaître une augmentation de 15 % des stages individuels et une nouvelle fois une légère baisse des groupes de 5 %. L'encadrement était assuré par le même directeur depuis trois ans : Christophe (brevet d'état de voile BEES) il fut aidé par quatre moniteurs fédéraux durant les huit semaines d'ouverture. L'investissement de cette année a porté sur la rénovation de notre parc de 20 optimists : 7 mâts et 7 voiles + un pack grément complet (4 m²) pour grande planche à voile (1207 € ttc), achat de 24 gilets de flottabilité (360 € ttc) + 2 banderoles publicité pour l'école (575 €). Cette année le support optimist est en très nette augmentation (+ 55 %) alors que les stages de planche à voile ont chuté (- 60 %). Le graphique des origines des stagiaires

individuels montre une remontée des louannécains (+ 10 %) et une baisse des campeurs (- 32 % qui correspond en gros à la baisse de fréquentation du camping), les communes de la communauté d'ag-glo augmentent également leur fréquentation (+ 17 %). Depuis 2001, l'investissement matériel a été de 15 700 € ce qui a permis de garder une école de voile répondant au label fédéral de la FFV. Des travaux ont été effectués : carrelage de l'école, mise en place d'un WC intérieur, bac pour désinfecter les combinaisons, agencement intérieur, peinture extérieure et rénovation de la façade (pose de film translucide sur les vitres). Cette année l'école primaire de Louannec a bénéficié d'une météo clémente lors de son stage de début septembre sur le site du Lenn, espace sécurisé pour apprendre les rudiments de la voile sur optimist en toute tranquillité.

Jacques MAZÉAS



Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 11 mai 2007

■ Emplois saisonniers 2007

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les dates d'ouverture du camping ainsi que les salaires des employés saisonniers.

■ Tarifs divers au camping

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les divers tarifs de l'épicerie et du bar du camping.

■ Création d'un emploi d'ingénieur au 1^{er} juillet 2007

M. Le Maire rappelle qu'un emploi d'ingénieur a été adopté en conseil municipal et le tableau des effectifs modifié en ce sens.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter Monsieur Ludovic JONAS en qualité de contractuel à partir du 2 juillet 2007.

■ Achat de terrain pour poste de refoulement

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir le terrain de M. CAM Joseph pour y installer un poste de refoulement à Nantouar. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition.

■ Enquête publique pour le parking du foyer

M. Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un commissaire enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif pour diligenter l'enquête publique pour le parking anciennement propriété Scléar.

Le conseil municipal à l'unanimité mandate le Maire pour procéder à cette enquête. Il ajoute à ce mandat d'y adjoindre une autre enquête concernant la ving-

taine de maisons de Nantouar passant d'un zonage non collectif à un zonage collectif.

■ Questions diverses

• *Future STEP* : M. le maire ajoute que l'ingénieur de la DDA a présenté une première esquisse de la convention Louannec-Trélevorn, celle-ci s'inspire de celle réalisée pour Perros.

• *Courrier de la Banque Alimentaire des Côtes d'Armor*

En début d'année, le conseil municipal a voté une subvention de 96,40 € au profit de la Banque alimentaire. Celle-ci, dans un courrier, sollicite une subvention d'investissement car elle doit déménager et s'installer dans un nouveau bâtiment nécessitant des travaux.

Le conseil municipal considérant que cet organisme rend de grands services et reste nécessaire, vote à l'unanimité le principe d'un versement de cette subvention.

• *Courrier de Mme Ferrier*

Mme Ferrier, dans un courrier adressé en mairie, attire l'attention du conseil municipal sur la dégradation et le recul de la côte que borde le chemin littoral et interroge sur ce qui pourrait être fait.

M. le maire rappelle que le chemin souffre de façon permanente surtout en tempête lorsque les vents soufflent de noroît. L'ingénieur de la DDE est venu sur place et n'a aucune solution, on doit laisser jouer le littoral et le chemin du littoral doit donc reculer et occuper les 3 m en bordure de côte. Cette obligation de recul est permanente et fixée par arrêté préfectoral.

Conseil du 04 juillet 2007

■ Avant-projet de la DDA pour la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement de Louannec, programme 2007, secteur de Nantouar

M. le Président donne connaissance au Conseil Municipal du dossier d'avant-projet établi par la DDAF dans le cadre du programme 2007 pour la réalisation de l'extension du réseau d'assainissement de la Commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- adopter le dossier d'avant-projet de l'extension du réseau d'assainissement pour un montant total de 370 000 € HT soit 442 520 € TTC,
- solliciter auprès du Conseil Général, l'inscription de cette opération au prochain programme 2007,
- solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau,
- s'engager à financer par emprunt ou sur fond propre la part contributive de la dépense,
- donner pouvoir à M. le Maire pour signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces

nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des dépenses et conférer, en tant que de besoin toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées,

- s'engager à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les ouvrages subventionnés.

Adopté à l'unanimité.

■ Classement dans la voirie communale de la voirie des lotissements

François Le Bozec expose aux membres du conseil le fait que la longueur des voiries communales entre dans le calcul des dotations d'Etat et que plusieurs routes ne sont pas actuellement classées dans la voirie communale. Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer une enquête publique pour le classement de ces routes dans la voirie communale.

■ Subvention exceptionnelle de sport de haut niveau

M. Le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier en date du 24 mai 2007 du club de Tennis de Table Louannec/ Plouaret/Lannion sollicitant l'attribution de la subvention exceptionnelle de sport de haut niveau. Après en avoir délibéré, le Conseil accorde une subvention de 800 €.

■ 1. Proposition de réaménagement de prêts

M. Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la proposition du Crédit Agricole proposant le réaménagement de 4 prêts à taux variables en taux fixes.

Adopté à l'unanimité.

■ SDE : propositions - Nantouar, Carlouar Bihan

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :

- du projet d'effacement de basse tension Carlouar Bihan (tranches 1 et 2) présenté par le SDE pour un montant estimatif de 260 000 € de travaux et aux conditions définies dans la convention Travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique,
- du projet d'aménagement de l'Eclairage Public Carlouar Bihan (tranches 1 et 2) présenté par le SDE pour un montant estimatif de 89 000 € et aux conditions définies dans la convention Travaux Eclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal :

- du projet d'effacement de basse tension Rue de Nantouar présenté par le SDE pour un montant estimatif de 90 000 € de travaux et aux conditions

définies dans la convention Travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique,

- du projet d'aménagement de l'éclairage public rue de Nantouar présenté par le SDE pour un montant estimatif de 50 000 € et aux conditions définies dans la convention Travaux Eclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences.

Adopté à l'unanimité.

■ Questions diverses

- **Demande de subvention de Le Brun Jérémie** : après en avoir délibéré, le Conseil accorde une subvention de 400 € à Jérémie Le Brun, un jeune étudiant louannécain, qui effectue via son école d'ingénieur un voyage à but humanitaire au Burkina Faso.
- **Courrier de Mme Gueziec relatif à un jumelage du club local les Sternes avec le club de St Sébastien sur Loire** : le Conseil donne un accord de principe à la réalisation de ce jumelage.
- **Contrat maison de retraite / mutualité** : avis favorable pour une convention d'un an avec la Mutualité Retraite (qui gère la MAPA) ayant pour objet l'intervention d'un employé communal pour des petits travaux d'assistance technique.
- **Terrain de la future école maternelle (propriété Georget)** : malgré les nombreuses démarches et propositions effectuées par la commune auprès de la famille Georget, les tractations n'aboutissent pas et la situation semble bloquée. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une procédure d'expropriation sur l'ensemble de la propriété.
- **PLH** : M. le Maire informe le Conseil que le dossier est en circulation pour analyses et remarques en vue du prochain Conseil Communautaire du 26 septembre.

Conseil du 12 septembre 2007

■ Renouvellement du bail de la Poste

La Poste sollicite le renouvellement du bail actuel par un bail Locaposte suite à la nouvelle organisation de la Poste, avec effet au 01 janvier 2008 et sollicite un diagnostic de performance énergétique

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau bail pour le bureau de poste de Louannec et à faire exécuter un diagnostic de performance énergétique par une société.

■ Acquisition terrain pour chemin piétonnier

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain auprès de Mme Thévenet pour le chemin piétonnier de Roch Gwen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et autorise le Maire à procéder à l'acquisition de ce terrain et à faire effectuer les travaux par l'entreprise T L T P.

■ Redevance occupation GAZ

M. Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

■ Travaux au Centre des Loisirs

donne connaissance des différents devis reçus pour la réfection des chéneaux du Centre de Loisirs et du changement de chauffage de la salle de Tennis de table.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire effectuer ces travaux par l'entreprise DAFNIET pour la réfection des chéneaux et par l'entreprise LE GOFF pour le chauffage de la salle de tennis de table.

TARIFS COMMUNAUX 2008

RESTAURANT SCOLAIRE

• Repas Elève		
(suivant QF)	Tarif normal	2,57
	Tarif réduit	2,23
• Repas instituteur ou parents		
		4,70

GARDERIE MUNICIPALE

• Forfait Mensuel :		
Matin et Soir	Tarif normal	30,44
	Tarif réduit (QF)	26,69
• Forfait Mensuel :		
Matin ou Soir	Tarif normal	24,18
	Tarif réduit (QF)	21,31
• Tarif occasionnel :		
Matin ou Soir	Tarif normal	2,60
	Tarif réduit (QF)	2,26

CIMETIERE

• Vente Caveaux		
Vente Caveautin (Cav'Urne ~ 1/2 caveau)		255,75
Vente Caveau 2 cases		886,61
Vente Caveau 3 cases		1 065,63

• Location Colombarium

1 case (3 urnes)		
5 ans :	204,61	- 10 ans : 409,21 - 15 ans : 537,09
20 ans :	664,96	- 30 ans : 920,71

• Concession Caveaux 2 m²

15 ans :	60,87	- 20 ans : 78,25 - 30 ans : 113,05
50 ans :	173,92	

• Concession Caveautins 1 m²

15 ans :	30,44	- 20 ans : 39,13 - 30 ans : 56,52
50 ans :	86,95	

Prestations

Creusement de fosse		
Creusement normal	86,08	
Surcreusement	113,05	

Ouverture

Caveau	50,44
Caveautin	25,22
Case Colombarium	18,25
Inhumation-Exhumation	50,44

Pour le renouvellement des caveaux, le prix de concession sera ajouté au prix du caveau en fonction de la durée choisie.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Forfait	19,13
Mètre cube	1,57
Taxe de raccordement	417,40

DROIT DE PLACE (Marché)

Le mètre linéaire	0,60
-------------------	------

CENTRE AERE

Coût 1/2 journée	Tarif normal	6,35
	Tarif réduit (QF : normal -0,75€)	5,60
Activités estivales (matin de 1h à 1h30)		2,55
Animation estivale - Inscription tournois		1,00

LOCATION CENTRE DE LOISIRS

Yoga	1 heure	3,91
Gymnastique	1 heure	7,54
Salle Omnisports	1 heure	9,75
Jeton lumière (2)	1/2 heure	1,10

PUBLICITE DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

1/8 ^e	80,00
1/4 de page	130,00

PHOTOCOPIE

l'unité	0,30
---------	------

Tarif horaire travaux en régie

Pour associations communales	22,45
------------------------------	-------

Tarif horaire travaux en régie

Pour tiers ou hors commune	28,03
----------------------------	-------

HIVERNAGE AU LEN

Hiver 2006/2007

à partir du 15/09/2006		
Sur chaîne mère		69,65
Sur le Kin		34,80
Mouillage à Nantouar		84,10

LOCATION PODIUM

Location	100,00
Transport (par heure)	65,00

TAXE DE SEJOUR

du 01/05 au 30/09 par adulte et par journée
Sont exonérés de la taxe de séjour les enfants de moins de 18 ans.

Camping	0,25
Meublé	0,55
Chambre d'hôtes	0,50
Gîtes ruraux	0,55
Hôtel non classé	0,25
Hôtel 1 étoile	0,40
Hôtel 2 étoiles	0,55
Hôtel 3 étoiles	0,80
Forfait annuel pour MobilHomes privés	45,90

École maternelle UNE RENTREE SEREINE...

La rentrée est déjà derrière nous depuis plusieurs semaines et s'est déroulée dans le calme et le plaisir de se retrouver. L'école compte bien ses 4 classes et accueille 110 enfants.

	2 ans TPS	3 ans PS	4 ans MS	5 ans GS
4 classes	18	29	36	27
A. RAUZIER 27 élèves				27
C. REMARS 27 élèves	9		18	
C. VANNIER 27 élèves	9		18	
M.-T. SALAUN D. MONFRANCE		29		

L'équipe pédagogique est modifiée : Madame Dominique Monfrance (qui complète le temps partiel de Madame Marie-Thérèse Salaün) et Monsieur Alain Rauzier sont venus compléter l'équipe en place. Mesdames Marie-Thérèse Salaün, Catherine Remars et Christine Vannier sont restées sur leur poste. Depuis cette année, Madame Christine Vannier qui assure aussi la direction, bénéficie d'un temps de décharge, le mardi.

Les nouveaux
enseignants :



Outre les locaux de l'école les enfants de la maternelle ont toujours la possibilité de bénéficier des structures municipales mises à leur disposition comme les salles de sport.



Ils peuvent profiter très rapidement d'un milieu naturel très proche.



Certains projets sont déjà programmés pour l'année :

- * le 7 décembre, dans la salle du foyer, les petits verront un spectacle de la compagnie « Théâtre en chantier »: le Noël des animaux, spectacle qui ouvrira les festivités de fin d'année
- * le 15 mai, tous les enfants se rendront au Carré Magique à Lannion
- * une exposition des travaux, à l'école, en fin d'année, viendra clore cette nouvelle année scolaire.

Ces projets ne peuvent voir le jour que grâce au soutien moral et financier de la municipalité et de l'ensemble des membres bénévoles du CAEL, que l'équipe pédagogique remercie.

L'équipe enseignante

École élémentaire

C'est une équipe pédagogique, au complet, qui accueillait les élèves de l'école élémentaire le jeudi 30 Août.

8 h 50, les enfants accompagnés de leurs parents s'agglutinent, impatients, dans la cour de l'école. Moment de rentrée, moment de suspense, moment attendu ou regretté selon les genres. 9 h, à l'appel de la directrice, ce sont 159 élèves qui répondent présents.

Ils sont répartis dans six classes : les CP avec Mme Ruellan et Mme Tanguy, les CE1 avec Mme Barach et Mme Beaulieu, les CE1/CE2 se partagent Mme Daloz et Mme Beaupère, les CE2/CM1 avec Mme Jestin, les CM1/CM2 ont Mme Malacarne et Mr Geffroy le vendredi, enfin les CM2 sont avec Mme Guillou.

Le trimestre est déjà bien avancé. Des activités de découvertes ont déjà été appréhendées. Elles profitent du milieu local riche à découvrir. Comme chaque année, tous les CM1 ont bénéficié d'un stage de découverte de la voile et du milieu marin sur le Lenn et autour de celui-ci. L'ensemble des CM2 ont fait du kayak sur la rivière à Lannion. Tous les ans, les élèves sont aussi enthousiasmés par ce sport qui est bien différent de la navigation à voile. Merci à la maîtresse qui accepte de mettre en place cette activité quelques soient les conditions météo.

Les maîtresses du CP et du CE1 se mettent à l'eau aussi. Ces deux classes vont à la piscine de Lannion pendant le premier trimestre, chaque vendredi après-midi. Il en sera de même pour les maîtresses de CE1/CE2 et CE2/CM1 (sans les CM1) qui iront à la piscine au deuxième trimestre.

Les CP sont allés à la pêche à pied lors de la grande marée de septembre. Ils ont mis en place un bel aquarium marin. Celui-ci a embelli la bibliothèque et profité à tous les élèves.

Ces derniers ont pu observer des blennies, des gobies, des vieilles coquettes, des syngnathes : (petits poissons de mer au corps long et grêle, au museau allongé que l'on appelle aussi aiguille, trompette ou serpent de mer), des crevettes, des anémones de mer, des patelles, des étrilles et deux coquilles Saint Jacques.

Les CE2/CM1 ont un nouveau projet cette année. Ils s'intéressent « aux déchets » et à leur recyclage. Ils sont allés à pied découvrir la déchetterie à Louannec. Ils vont bientôt visiter l'usine Valorys à Pluzunet et se sont inscrits à un projet de concours en arts plastiques « Sculptons nos emballages ».

Les CE1 et CE2 auront une conférence avec « monde et nature ». Ils réfléchiront au passé, présent, futur... en se demandant « Qu'est-ce que le temps ? ». Plus tard dans l'année, ils auront une autre conférence sur l'ABC du petit électricien tandis que les CE2/CM1 découvriront le voyage de nos aliments à l'aide d'un documentaire suivi d'un

débat. Tous ces thèmes sont au programme de l'école élémentaire et sont approfondis en classe.

Nous attendrons aussi, pour la fin de l'année, les réalisations des CM2 qui se sont engagés dans un nouveau défi scientifique. Celui-ci a pour thème « Et si on se servait du soleil pour... ».

En effet, cette année scolaire encore, le « défi scientifique des Côtes d'Armor » prendra sa place au cœur des actions conduites dans notre département au service et au bénéfice des élèves, au service et au bénéfice d'un enseignement des sciences et de la technologie qui fasse de l'approche expérimentale son fil conducteur. Plus encore, la culture et les parcours d'apprentissage scientifiques et technologiques s'inscrivent en ligne forte du projet académique.

Aussi, nous gardons des projets communs. Ils fédéralisent notre travail au sein d'une équipe soudée qui s'enrichit de ses échanges pédagogiques. Création musique, danses bretonnes, danse de création (pour la classe de CP)... qui seront présentées au public dans la salle du foyer.

Sur le plan culturel, cinq classes iront voir le spectacle « La guerre des boutons » au théâtre de Lannion et une classe verra « Enfants du monde ».

Enfin nous assisterons au spectacle « le secret des brumes » épopée rock d'André Borbé au Carré Magique à l'occasion des fêtes de Noël. C'est une histoire qui parle de recherche d'identité, de construction de la personnalité à un âge où, pour les enfants, les rencontres et les choix peuvent conditionner le reste d'une vie... Ce spectacle offert par Lannion-Trégor agglomération est financé par la mairie pour les élèves de son école.

Pour terminer, je remercie la mairie et le CAEL qui nous permettent par leur participation financière de mener à bien des activités passionnantes.

Je souhaite à tous une bonne année scolaire.

Christiane MALACARNE



Être aide-maternelle aujourd'hui

Si le décret de 1992 donne au métier d'agent spécialisé des écoles maternelles un statut, pour autant il ne définit pas par le menu l'intervention des agents dans le cadre de leurs fonctions. Il appartient à la communauté éducative à laquelle elles sont associées de les définir dans leur emploi du temps quotidien et de les associer au projet éducatif.

L'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) est placée sous la l'autorité hiérarchique du directeur de l'école pendant le temps scolaire et sous celle du maire en dehors du temps scolaire (garderie, restauration et autres).

L'enseignante décide du projet pédagogique, l'anime et le mène à bien, l'ATSEM l'assiste. Si l'enseignante est la cheville ouvrière du programme à accomplir, l'ATSEM va jouer un rôle essentiel dans l'acquisition des règles de vie, du langage, dans le rapport au corps et aux enfants, Disponibilité et patience sont les qualités dont elles font toujours preuve pour assurer un service de qualité.

Voilà pour ce qui est de leur statut mais ici, à

Louannec, nous les connaissons toutes. Nous, petits, moyens, grands, parents et grands-parents, les avons rencontrées et appréciées et les appelons par leurs prénoms : Claude, Sophie, Martine et Angelica.

Accueillir les enfants avec le sourire, s'occuper de leur hygiène, préparer leurs activités récréatives, dresser le goûter, accompagner aux sanitaires, assurer le service de cantine puis la sieste, ranger, faire le ménage... On ne peut énumérer ici le nombre de tâches importantes ou menues qu'elles accomplissent dans la journée ... et on n'oubliera pas le câlin nécessaire lorsque le petit ou la petite connaît un léger chagrin même si elles privilégient la parole et l'expression. Tous, nous nous remémorons avec émotion notre aide-maternelle qui savait pallier à nos petits problèmes matériels et qui collaborait si bien avec notre enseignante.

Merci à elles de s'occuper avec attention de nos petits !

Christiane BOUVIER



Sophie Le Gall (tous petits et moyens)



Martine Simon (tous petits et moyens)



Claude Morvan (petite section)



Angelica Rieder (tous petits et moyens)



Sandrine Joreau (grande section)

LE CAEL

Le Comité d'Animation des Ecoles de Louannec a pour vocation de récolter des fonds pour financer les activités des écoles publiques maternelle et primaire. Pour ce faire le CAEL organise des manifestations tout au long de l'année. La participation du plus grand nombre dynamise la vie scolaire et crée des liens entre membres de l'association. L'assemblée générale de Septembre a permis d'intégrer de nouveaux parents au sein du bureau et dans l'organisation des diverses manifestations pour l'année 2007-2008.

Aujourd'hui toutes les activités ne sont pas toutes finalisées, les manifestations programmées pour l'année 2007-2008 sont les suivantes :

- Nov/Déc 2007 : Loto du champagne
- 23 Novembre 2007 : Une soirée conte
- 2 Décembre 2007 : Bourse aux jouets,
- 8 Février 2008 : Un loto des marmots
- 12 Avril 2008 : Une soirée à thème, cette année ce sera la Mer ! A vos costumes !
- Mai 2008 : Tombola
- 1 Juin 2008 : Kermesse

et en association avec le CAL :

- 27Avril 2008 : un vide grenier au camping
- 21 Juin 2008 : la fête de la musique.

Les projets des écoles sont nombreux et le soutien financier de l'association permet d'offrir à tous les enfants, des sorties à prix réduit pour les familles ou du matériel supplémentaire qui améliore la vie dans les classes. Le CAEL a cofinancé les activités de piscine, école de voile, kayak, 10 séances de musique pour chaque classe encadrées par une animatrice extérieure, des spectacles au carré magique et différentes sorties dans le département.

Pour l'année 2007-2008, le CAEL est composé de membres dont le bureau est le suivant :

Président : Daniel Abgrall - Tél. : 02.96.49.05.97 – ds-abgrall@wanadoo.fr

Vice Président : Pascal Fourmi

Trésorier : Erwan Fajolles

Trésorier adjoint : David Landais

Secrétaire : Agnès Melin

Secrétaire adjointe : Françoise Puech

N'hésitez pas à les contacter. Merci de soutenir et de participer aux manifestations du CAEL pour le bien être des enfants.



Le recensement est utile à chacun de nous Pensez-y !

Commune de moins de 10 000 habitants recensés en 2008

**Toute la population vivant à Louannec
sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroits entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Louannec font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles sont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Louannec fait partie du groupe de communes recensées en 2008.

A partir du jeudi 17 janvier 2008, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee avant le 16 février 2008.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 02 96 23 20 63.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2009.

“La coopérative d’activités et d’emploi des Côtes d’Armor **Avant-PREMIÈRES** accompagne les personnes qui veulent créer leur emploi mais qui ont besoin de tester leur projet en grandeur nature avant de se lancer dans la création d’entreprise.

Avant-PREMIÈRES assure ainsi aux porteurs de projet un accompagnement individuel dans un cadre collectif et bénéficiant de l’hébergement juridique, fiscal, et social au sein de la coopérative. La coopérative organise alors toutes les semaines des réunions d’information collective dans tout le département

Si vous avez un projet d’entreprise et l’envie de l’expérimenter, inscrivez-vous par téléphone au 02-96-52-19-69 aux :

Réunions d’information collective

**Le deuxième jeudi de chaque mois de 10h à 12h
dans les locaux d’Avant -PREMIÈRES - 43A, rue de Brest à Languoux
(Agence de Développement Industriel du Trégor)**

Celles-ci vous permettront de mieux connaître Avant-PREMIÈRES, son fonctionnement et d’obtenir ultérieurement un entretien pour la rejoindre et tester votre activité ou emploi”.

A.D.O.T. (Association des Donneurs d’Organes et Tissus humains)

En France, plusieurs dizaines de malades meurent encore, chaque année, faute d’avoir été greffés à temps.

Il existe deux catégories de donneurs : *les donneurs d’organes prélevés lors du décès et ceux qui autorisent un prélèvement vivant : organe ou tissu osseux (moëlle).*

France ADOT a organisé son Congrès annuel à Lannion , le 11 septembre 2007.

Des greffés et des donneurs ont témoigné de leur vécu.

En 2006, plus de 7200 malades ont figuré sur la liste en attente d’une greffe.

Malgré l’augmentation des transplantations réalisées, les besoins sont loins d’être satisfaits :

Pas de donneur = pas de greffe !

1443 donneurs décédés ont pu donner un organe. 1 million d’habitants = 23,2 donneurs !

La Belgique ou l’Espagne font beaucoup mieux !

Les causes de non prélèvement sont multiples : opposition de l’entourage ou du défunt lui-même ou difficultés pour intervenir à temps.

De son vivant il faut faire connaître sa décision à son entourage (en cas d’accord ou de désaccord)

Le prélèvement de moelle osseuse se fait dans les os du bassin et nécessite une courte hospitalisation du donneur.

La devise de France-ADOT est « : **En parler pour donner** »

Aux amateurs de boule et de pétanque

Les allées aménagées au Penker sont ouvertes à tous et attendent les joueurs !

Le mercredi serait plutôt réservé pour les activités du Centre Aéré ou pour les enfants accompagnés d’un parent.

Des boulistes intéressés aimeraient retrouver d’autres joueurs pour organiser ces jeux.

Le jeudi a été proposé : de 14 h. à 18 h.

Bienvenue aux amateurs !

L’A.R.A.L. repart d’un bon pied !

Les marcheurs ont repris les sorties.

On dit même que le planning prévoit une traversée de la vallée du Truzugal.

Il n’est pas nécessaire d’aller très loin pour découvrir de nouveaux itinéraires !

Le repas de fin d’année s’est déroulé le jeudi 13 décembre, au Foyer, comme habituellement.

L’Assemblée Générale aura lieu le jeudi 10 janvier.



Repas des Anciens

Près de 160 personnes ont participé au traditionnel repas du Maire.

Les nouveaux arrivants dans la Commune ont pu faire de nouvelles connaissances dans une ambiance conviviale. Le personnel communal était au travail, au fourneau et dans la salle. Le menu a été fort apprécié et l'animateur Jeff a animé la salle.

Les Doyens étaient présents cette année (sans doute au moins pour la 20^e fois) :

Madame Raymone Talbeau (née en 1911),

Monsieur Jean Jouen (né en 1914)

Monsieur Le Maire leur a remis la Médaille de la Commune.

C'était également l'occasion de rappeler que la M.A.P.A. a fêté une centenaire : Mme Robert.



Mme Tréhiou, responsable de la maison d'accueil "Ker Guen" a été très heureuse de fêter le 4 septembre dernier, les 100 ans de Mme Robert Madeleine pour lesquels elle avait invité les enfants de l'école à venir chanter et partager un superbe gâteau.

A cette occasion, Mme Robert a été très gâtée par la Municipalité, la Mutualité Retraite, gestionnaire de la maison mais aussi par le personnel et les autres résidents.

Mme Tréhiou, dirigeant aussi le foyer logements de Trélévern et la maisons de retraite de Tréguier soulignait que c'était sa 3^e centenaire.

La maison d'accueil «Ker Guen» devrait voir ses travaux d'agrandissement commencer avant la fin de l'année et nous vous en reparlerons plus amplement dans le prochain numéro. La responsable souhaiterait que la maison participe à la vie locale de Louannec. Pour cela, elle lance un appel à tous les résidents, mais aussi aux bénévoles qui accepteraient de venir partager des goûters, des parties de cartes, dominos ou toutes autres activités.



Mme Tréhiou suggère aux personnes seules de venir manger à la maison d'accueil afin d'agrémenter leurs journées et de rompre leur isolement. Actuellement, elle travaille sur un projet inter-génération.

Ludothèque intercommunale "Ludo et Moi"

A Saint-Quay (dans l'ancienne école, à côté de la salle polyvalente).

**Tous les mardis
de 16 h 30 à 18 h 30**

**Tous les mercredis matins
de 10 h à 12 h 00**



1^{er} WEEK-END DE LA PETITE ENFANCE

« 3 P'TITS TOURS ET PUIS S'EN VONT ! »

Le week-end du 19 et 20 octobre a été choisi par les membres du Comité Intercommunal de la Petite Enfance pour organiser son rendez-vous annuel pour le secteur de Louannec-St Quay-Pleumeur-Bodou-Tégastel et Trébeurden.

Le thème était celui du livre. Le vendredi soir, la **conférence** à St Quay était animée par Evelyne REMOND WENZ d'Accès Armor sur « *Pourquoi et comment raconter des histoires aux enfants ?* ». Une soixantaine de personnes étaient présentes dont beaucoup de professionnelles de la petite Enfance : puéricultrices, institutrices, éducatrices, assistantes maternelles, assistantes sociales, également des mamans et les élus du SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique).

Le samedi matin, le **Bibliobus d'Accès Armor** se trouvait dans la cour de la Maison de l'Enfance à Pleumeur-Bodou en porte ouverte, les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ont pu écouter avec le plus grand plaisir les histoires racontées par les bénévoles et découvrir le *livre géant* construit de toutes pièces par les enfants du CLSH (Centre de loisirs sans hébergement).



Et ce week-end s'est terminé par un **spectacle** de la troupe « Ecouter Voir » intitulé *Cot, Cot, Codek* d'après 2 livres « Poupoule » et « Le premier œuf de maman poule ». Les 2 représentations du samedi après-midi à la salle du Foyer de Louannec ont fait salle comble avec une quarantaine d'enfants de moins de six ans accompagnés de leur papa, maman, papy, mamie, assistantes maternelles... Et depuis le mois de septembre, dans les espaces jeux du RAM, des animations sur le thème de la lecture ont été proposées par l'animatrice Delphine COZIC.

Toutes les animations étaient gratuites grâce au concours de nos partenaires : la CAF, la MSA, le Conseil Général et le Pays de Trégor-Goëlo.

Le bilan étant positif, il ne reste plus qu'à trouver le thème pour l'année prochaine.

Catherine CALVEZ



La vie du relais paroissial

La paroisse de « Perros-Guirec » est constituée de 7 « relais paroissiaux » : Coatreven, Kermaria, Louannec, Perros-Guirec, Saint Quay-Perros, Trélévern, Trevou. Une équipe d'animation paroissiale « EAP » participe, sous la responsabilité de M le curé, à la conduite et à l'animation de la paroisse.

Dans chaque relais un « correspondant de relais » est à l'écoute de tous les habitants pour répondre à leur demande et assurer le lien avec la paroisse.

Pour Louannec c'est Anne Czerniak (02 96 23 05 81) qui assure ce service. De plus pour toutes les informations et demandes, un accueil est assuré au presbytère de Perros-Guirec

La paroisse vit et évolue. Devant la constatation que de plus en plus de personnes n'ont pas ou peu reçu de formation religieuse dans leur jeunesse, la catéchèse évolue pour essayer de répondre à ces nouveaux besoins.

Elle se présente en deux parties :

Une partie culture chrétienne, pour faire connaître la Bible, les textes fondateurs, la vie de Jésus. Elle a lieu à raison de trois séances par mois.

Une partie initiation à la vie chrétienne pour donner goût à la parole de Dieu, développer l'intériorité dans la prière, et former à la relation avec l'autre par le partage et le témoignage.

Elle a lieu une fois par mois. Les enfants de tous les relais se rassemblent à la maison Saint Yves à Louannec.

Les enfants peuvent s'inscrire uniquement à la culture chrétienne ou à la culture chrétienne plus à l'initiation à la vie chrétienne.

Il y a également 4 temps forts dans l'année, ils sont proposés à l'ensemble de la communauté, enfants et adultes. Un temps de catéchèse d'une heure précèdera la messe. Ces temps forts sont prévus :

- le 1^{er} dimanche de l'Avent, 2 décembre 2007,
- le 1^{er} dimanche de Carême, 10 février 2008,
- le Jeudi Saint 20 mars 2008 et
- le dimanche de Pentecôte, 11 mai 2008

L'église de Louannec est, bien entendu, ouverte lors des célébrations, mais aussi en Juillet et Aout et lors de certaines occasions comme Noël, période pendant laquelle vous pouvez admirer une magnifique crèche.

Le pardon de Kerallain, dédié à Saint Yves, rassemble chaque année de nombreux paroissiens.

La messe en plein air est suivie d'une procession jusqu'à la fontaine où la tradition rapporte que Saint Yves y sauva de la mort un enfant qui s'était noyé.

Un repas champêtre est ensuite proposé sur le site.

Cette année, malheureusement le temps nous a obligés à nous réfugier dans la chapelle et à annuler la procession.

Les échanges autour du pot de l'amitié ont néanmoins pu avoir lieu dehors.

En septembre notre église a accueilli un groupe de chants « kana ». ce fut un agréable moment pour les nombreux spectateurs venus les écouter et qui ont appréciés la qualité des choristes.

La vie du relais est possible grâce aux bénévoles, qui permettent l'ouverture de l'église, réalisent la crèche, aident pour les messes, le catéchisme, la préparation du pardon.

Nous les en remercions !

Nous remercions aussi la municipalité qui nous apporte son aide lorsque nous la sollicitons.

Quelques projets : l'accueil des paroissiens pour leur faire connaître notre paroisse notre relais et un parcours du patrimoine religieux de Louannec.

Anne CZERNIAK



Comité d'Animation de Louannec

21 juin : fête de la musique

Pour la première fois le mauvais temps est venu perturber la fête.

Déjà au petit matin du 21 une tente verte de l'armée était emportée par le vent et remontait toute seule vers la boulangerie sous nos yeux ébahis.

Le temps de consulter les prévisions sur internet et la décision était prise vers 10 h 00 d'intégrer le foyer. Il fallait donc replier toutes les tentes dans le vent, installées la veille. Ce travail fut fait par une équipe et l'aménagement de la salle par une autre.

Les cochons commandés ont cuit sous la pluie et ont été servis aux personnes qui ont défié les intempéries.

Tous les bénévoles ont œuvré de façon à perpétuer la tradition depuis 14 ans de la fête de la musique ce 21 juin à Louannec.

Malgré cette météo désastreuse, le comité organisateur s'avoue satisfait de ne pas avoir pris « le bouillon ».

Le forum

Le 8 septembre a dévoilé l'étendue des activités proposées par les associations.

Les organisateurs ont regretté le nombre d'exposants de plus en plus réduit chaque année.

Le forum est une image de la vie sportive, culturelle ou artistique que la commune, au travers de ces bénévoles, offre aux visiteurs.

Concert du 24 novembre

Le CAL a invité au foyer la Morlaisienne Clarisse LAVANANT

Son répertoire allie de superbes mélodies au parfum celtique à une voie magique, tour à tour pure et cristalline ou chaude et envoûtante, dans un spectacle où l'émotion et la force des mots font passer un merveilleux frisson au sein du public.



Elle enchantait déjà aux Francofolies de la Rochelle en 1999 et en première partie de Tri Yann au Zénith de Paris en 2001 avant d'incarner Séphora, la femme de Moïse, sur toutes les scènes du monde, dans la célèbre comédie musicale signée Obispo-Chouari, « Les dix commandements ».

Après un premier opus, « Où c'est ailleurs » consacré par le prix Sacem des trophées radio 2002, elle vient de lui donner une suite avec « Vers l'imaginaire » un deuxième album écrit, composé et enregistré suite à une collaboration avec Dan Ar Bras.

Peu de spectateurs au concert, mais les présents ont été transportés dans ce merveilleux frisson de ker avel au parfum celtique.



Le défi

Le dimanche 8 juillet 2007 ce fut la 5^e édition

Théâtre

Les Louannigous sont en pleines répétitions pour vous offrir un spectacle les 29 et 30 mars et le vendredi 4 avril (et peut être une séance supplémentaire avec le vendredi 28 mars)

Au programme et suivant la traditionnelle formule une pièce en breton encore de Maria Prat suivie de « LOLOTTE ou le voyage à Venise » de Jacky Lesire et après l'entracte « Ma femme est folle », une pièce de Jean Barbier.

Un spectacle à ne pas manquer !

Jean-Marc FABRE



« Paluche se marie » joué en mars 2007

Festivités de l'année 2008

18-19-20 janvier	2 pièces de théâtre	Théâtre du cercle
26 janvier	Danse passion	
27 janvier	Fest deiz	la gavotte louannécaine
8 février	Loto des Marmots	CAEL
11 février	Spectacle enfants	Ecole primaire
7-8 mars	Portes ouvertes	Ecole Diwan
15 mars	Bourses aux vêtements	
28-29-30 mars	Théâtre "Les Louannigous"	CAL
4 avril	Théâtre "Les Louannigous"	CAL
5 avril	Couscous	UNC
12 avril	Repas Thème : La mer	CAEL
20 avril	Vide grenier	CAL
26 avril	Paëlla	Mellzorn Hand Ball
10 mai	Théâtre	Startijeune
17 mai	Théâtre	Startijeune
1^{er} juin	Kermesse des écoles	CAEL
7 juin	Danse passion	
21 juin	Fête de la musique	CAL
Juillet	Défi	CAL
Septembre	Forum des associations	CAL
Mi-octobre	Bourses aux vêtements	
25 octobre	Fest Noz- Crêpes	Diwan
22 novembre	Danse passion	
29 novembre	Spectacle	CAL

Danse Passion

DANSE PASSION entame sa septième année à LOUANNEC. L'association compte une centaine d'adhérents, un quart étant originaire de LOUANNEC et les autres provenant d'une vingtaine de communes environnantes.

Les animateurs de DANSE PASSION, Jocelyne et Christian BRIAND, ont pour objectif d'apprendre aux adhérents la pratique de la danse dans une ambiance décontractée, voire familiale, sans esprit de compétition. Deux styles de danses y sont enseignés : le rock et les danses de salon (cha-cha, paso, tango, rumba, valse, ...).

Les cours sont organisés en quatre niveaux :

- Débutants, le lundi de 20h à 20h45 (Rock, Cha Cha, Paso)
- Intermédiaires 1, le jeudi de 20h50 à 21h35 (Rock, Cha Cha en ligne, Paso en ligne)
- Intermédiaires 2, le jeudi de 20h à 20h45 (Cha Cha en ligne, Tango)
- Avancés, le jeudi de 20h50 à 21h35 (Fin du mambo, quick step, valse viennoise, nouveau paso)

Chaque niveau apprend deux ou trois nouvelles danses par an, dont le rock pour les deux premiers niveaux. Mais pour ne rien oublier, chaque début de cours est réservé à une révision rapide des danses acquises.

Tous les adhérents se retrouvent régulièrement dans la bonne humeur pour des soirées dansantes. Cette année, les dates prévues sont : le vendredi 16 novembre (soirée débutants), le samedi 26 janvier (soirée galette des rois), le samedi 7 juin (soirée de fin d'année).



Site Internet : <http://perso.orange.fr/dansepassion>

Composition du CA 2007-2008 :

Président : Gilles MAILLARD

Vice-présidente : Hélène RENAUD

Secrétaire : Jocelyne BRIAND

Secrétaire adjointe : Marie Jo GUYOMARD

Trésorier : Jean Yves PERON

Trésorières adjointes : Anne Yvonne LE MAILLOT et Hélène RENAUD

Membres : Christian BRIAND, Sylviane CONANEC, Isabelle PEZRON et Françoise MORIN

La Gavotte Louannecaine

Vous vous sentez un peu perdu en Fest noz au milieu des danseurs. Vous cherchez une association de danseurs débutants et initiés.

C'est la 4^e année que chaque mercredi de 20h30 à 22h30 avec une pause à mi cours au Foyer de Louannec, des cours de danses bretonnes sont organisés par l'association la Gavotte Louannecaine. Ces soirées sont encadrées par Hervé le Gall qui prodiguent ses conseils efficaces à l'ensemble des danseurs leur permettant ainsi de progresser rapidement dans les danses suivantes Andro, Kost ar c'hoat, Gavotte et autres. Quel plaisir de se retrouver pour danser le soir au son des groupes bretons sur CD. Le succès des cours vient sans doute de l'ambiance conviviale qui règne chaque mercredi soir, on y danse pour le plaisir et il n'est pas besoin de venir en couple. Tout le monde participe, les hommes comme les femmes. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent venir profiter de l'ambiance et de la dynamique du groupe pour apprendre et pratiquer la danse. La première séance est gratuite et la cotisation annuelle est de 32 € pour une personne ou pour un couple 44€. Nous sommes une quarantaine d'adhérents.

Renseignements : Tél. 02.96.91.10.29

Le dimanche 27 Janvier 2008, l'association organise un Fest-deiz.

Le Bureau est composé de :

Présidente : Nelly Fabre

Vice-Présidente : Sophie Crosnier

Trésorière : Véronique Le Rallec

Trésorier Adjoint : Eric Renaud

Secrétaire : Corinne Meudic

Secrétaire adjointe : Isabelle Coic



CAP SPORT, CENTRE DE LOISIRS ETE

Le Centre intercommunal de découverte sportive

Le centre de loisirs estival a fait le plein !!!

Mis en place il y a maintenant trois ans pour offrir un accueil à la journée, le centre de loisirs connaît un franc succès.

QUELQUES CHIFFRES :

Ouvert cet été du 09 juillet au 17 août, le centre a accueilli 211 enfants différents dont 91 louannécains. Louannec représente 45% de la fréquentation du centre.

88 % des enfants y viennent dorénavant à la journée.

La moyenne journalière est de 57 enfants atteignant parfois l'effectif de 80, chiffre plafond.

Le centre propose deux tranches d'âge : les 4-6 ans et les 7-14 ans. Deux équipes d'animateurs

assurent le planning des activités pour chaque groupe : activités manuelles, grands jeux et sports sont au rendez vous tous les jours.

Des sorties ont été réalisées comme l'accrobranche, l'inconditionnel Armoripark ou encore la récréée des trois curés.

Les minicamps : 3 jours et deux nuits

Cette année l'équitation à Minihy Tréguier et le surf à Santec ont ravi les enfants. Tous sont partis en camping accompagnés de deux animateurs pour 3 jours de vie en collectivité et de découverte : cuisine, vaisselle, veillée et activités sportives !!!

Malgré le mauvais temps, la bonne humeur était de rigueur. Vivement l'été prochain !

Aline SIMON

Ville	JUILLET			AOÛT			Total	Participation	Comparaison 2006/07
	journée	1/2j		journée	1/2j				
Kermaria	89	37	215	86	32	204	419	12,75 %	Plus 28 %
Louannec	373	85	831	305	61	671	1502	45,69 %	Plus 30 %
St Quay	106	2	214	82	1	165	379	11,53 %	Plus 2,84 %
Trélévern	123	62	308	65	31	161	469	14,27 %	Plus 41 %
Trévou	59	0	118	32	2	66	184	5,60 %	Plus 2,84 %
C.I.D.S.	750	186	1 686	570	127	1 267	2 953		
Extérieurs	93	44	230	41	22	104	334	10,16 %	Moins 5 %
Total	843	230	1 916	611	149	1371	3 287	100,00%	Plus 26 %



CAP SPORT, CAP MOMES

Des activités sportives et manuelles pour tous

Le mercredi matin sont organisées quatre cycles de sept séances d'une heure, pour découvrir le roller, le tennis, le judo et le basket, voici le programme mis en place depuis septembre pour les enfants de 6 à 11 ans.

De leur côté, les petits de 4 et 5 ans s'adonnent à la gymnastique, le tennis, les jeux de ballons et au mini judo. De quoi se défouler pendant une heure et découvrir le monde sportif.

Pendant les vacances, des stages à la semaine sont également proposés dans le domaine du sport mais également dans celui des activités manuelles ou culturelles. Les programmes

sont distribués 15 jours avant les vacances dans les écoles.

Aux vacances de la Toussaint, les petits se sont initiés à l'escrime, à la danse ou encore à la poterie.

Du côté des grands, le hiphop eut du succès, l'atelier poterie aussi.

Rendez vous en février !!!



Séries de tir pendant les olympiades



*Qui veut gagner des bonbons...
finit toujours en chanson*



Le Théâtre du Cercle présentera les 18, 19 janvier 2008 à 21 h, le 20 janvier à 16 h à Louannec et le 2 février à 21 h précises au Théâtre de l'Arche à Tréguier une pièce courte intitulée « Vieux Ménage » « les affaires sont les affaires », et auteur également du « journal d'une femme de chambre ».

Octave Mirbeau trempe sa plume dans le vitriol pour dépeindre ce vieux couple bourgeois à la fois révoltant et émouvant.

Cette courte pièce sera suivie de la pièce de Luigi PIRANDELLO, intitulée « LES GRELOTS DU FOU », peinture de la société sicilienne du 19^e siècle où il n'est pas de mise, pour une femme de la classe bourgeoise, de dire la vérité, mais est-il possible, vraiment, de dire la vérité, hier comme aujourd'hui ? réponse à la fin de l'acte 2.....

Bourse Aux Vêtements de Louannec



**C'est le week-end
à ne pas rater !!
mi-mars & mi-octobre 2008**

Voici les prochaines dates de la bourse aux Vêtements de Louannec :

Edition 2008 - Printemps-été

- **Dépôt :**
Le **13 mars 2008** de 9h à 16h, en journée continue (12 articles maximum)
- **Vente :**
Le **samedi 15 mars 2008** de 9h à 18h (journée continue) et
Le **dimanche 16 mars 2008** de 14h à 17h
- Reprise des invendus :
Le **22 mars 2008** de 14h à 16h.

**La bourse aux vêtements a lieu
au camping municipal de Louannec
En mars, c'est la « collection »
Printemps-été 2008**

Vous pourrez y trouver vêtements et chaussures pour adultes, enfants, bébés, du matériel de puériculture, des jouets, des livres, des accessoires féminins et masculins, des articles divers pour la maison, etc ...

Du choix pour tous les goûts !
Toujours à petits prix.

Les 10 % prélevés sur chaque article vendu nous permettent de faire des dons à diverses associations.

Pour plus de renseignements :
Tél. de la Présidente, Myriam Thibaut :
02 96 91 27 87



Club de tarot de Louannec

« Les tournois internes »

Au club, le lundi est particulièrement apprécié. Ce jour là, se déroule un tournoi, soit en « donnes libres », soit en « duplicate ».

En tournoi en « donne libre » l'alce de la distribution permet de spectaculaires scores, et tout un chacun peut profiter d'un moment de chance.

En tournoi « duplicate » le jeu est plus serré, car il s'agit d'un tarot de comparaison avec distribution identique.

Le mercredi reste réservé aux parties amicales qui permettent de bien assimiler la signalisation, et de progresser tant en défense que comme preneur.

Les horaires de jeu sont les suivants : le lundi et le mercredi de 14 h à 17 h en salle N° 3 du foyer.

L'adhésion est de 10 €.

Vous êtes intéressés ? Les membres du bureau peuvent vous fournir tous renseignements.

Le bureau

Président : Pierre COUDRET - 02 96 23 28 05
Vice Président : Serge SIGUIER - 02 96 91 67 36
Secrétaire - Nicole LE PAVEC - 02 96 23 70 26
Secrétaire adjointe : Yvette JACOB - 02 96 23 30 32
Trésorier : Maurice FABRE - 02 96 23 25 83
Trésorier adjoint : Marie LE NATUR

Autres membres :

Louis CADIOU
René LEGENDRE
Bernard PRIGENT



Tournoi en donne libre du lundi

Anciens combattants UNC

Une année se termine dans la continuité, avec nos anciens de 39-45 toujours actifs au sein de notre association. Notre ami Jean JOUEN né en 1915 était bien présent aux cérémonies commémoratives du 11 Novembre 1918 qui marquait l'armistice et la fin d'une guerre meurtrière.

Toutes nos félicitations à Jean-Claude HENAFF qui a reçu le diplôme officiel de porte drapeau et la médaille avec étoile d'argent pour douze années de bons et loyaux services.

Souhaitons lui de longues années de service, il n'y a pas d'âge prévu pour la retraite.

Notre cuscous annuel a été une nouvelle fois un succès complet, bravo à nos traiteurs, et rendez-vous pour la prochaine édition le samedi 5 avril.

Il est conseillé de retenir ses invitations le plus tôt possible près de son responsable habituel.

Comme nous l'avons annoncé, l'année 2008 sera marquée par un voyage à Verdun au mois de septembre.

Ce pèlerinage, ce devoir de mémoire nous espérons être nombreux à pouvoir y participer.

Tous les renseignements utiles ont été fourni aux membres de la section lors de notre assemblée générale annuelle.

Amitié, solidarité, devoir de mémoire, voilà notre programme pour cette année 2008.

UNC Louannec
L. LE MARTRET

Les Sternes Gymnastique Artistique Féminine

L'association de gymnastique féminine fondée à Louannec en 1976 par Elisabeth Guéziec (actuelle présidente) et affiliée dès ces débuts à la fédération sportive et culturelle de France organise cette année, avec le soutien technique de la fédération, des stages pour répondre aux réalités du terrain en milieu associatif.

C'est tout particulièrement Anne Hélène Macqueron, coordinatrice nationale des activités sportives à la FSCF et ancienne gymnaste des Sternes, qui vient encadrer ces stages ponctuellement afin d'encourager à la pratique sportive sous toutes ses formes (loisirs et compétitives) pour tous les niveaux.

L'objectif étant de répondre aux difficultés que rencontre le club en termes de bénévolat d'encadrement. Ces stages ont vocation à motiver et donner confiance aux parents, amis, famille, sportifs et non sportifs pour venir encadrer des jeunes gymnastes dans leur initiation à la gymnastique voir leur perfectionnement. Il est possible par la suite d'accéder à des formations fédérales.

Ces stages ont lieu ponctuellement les samedis après midi et pendant les vacances scolaires. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la présidente et venez partager une expérience de l'encadrement sportif. Tout cela dans le but d'offrir le plaisir de la pratique au plus grand nombre.

Mell-Zorn

Après une assemblée générale relativement tardive, le club s'est constitué un nouveau bureau avec l'arrivée d'Eric DUBOUIL à la présidence. Une toute nouvelle équipe s'est ainsi formée pour préserver le hand à Louannec.

Depuis la rentrée de septembre, le Mell-Zorn a repris ses activités dans une salle nouvellement rénovée au plus grand plaisir des licenciés.

Plusieurs engagements lors du forum de septembre notamment chez les jeunes ont permis, grâce à l'implication de nombreux bénévoles, d'inscrire trois équipes jeunes et de renforcer ses équipes seniors. Toutes les équipes du Louannec Mell Zorn évoluent dans les championnats départementaux :

- 1 senior masculin
- 1 senior féminin entraînées toutes deux par Eric le vendredi de 20h30 à 22h30
- 1 '-14 ans' fille entraînée par Anne et Marion le mardi de 18h30 à 20h00
- 1 '-14 ans' garçon entraînée par Pierre et Nicolas le mardi de 18h30 à 20h00
- 1 '-12 ans' fille entraînée par Marina et Marine le vendredi de 19h00 à 20h00

Le Mell-Zorn s'assure ainsi un avenir solide et durable, mais tout ceci ne serait possible sans l'aide de toutes les personnes œuvrant pour la bonne santé de l'association.

A noter l'étude pour la création d'un site Internet du club et la préparation du repas prévu le 26 avril 2008, Décembre 2007 N° 38



au menu Paëlla, avec la possibilité cette année suite à de nombreuses demandes de prendre des parts à emporter, réservez votre week-end !!!!

Le Mell-Zorn tient à remercier la municipalité, les artisans, les commerçants, les sponsors, les bénévoles pour leurs soutiens financiers et humains qui lui permettent de faire vivre le handball à Louannec et partager cette passion auprès de tous.

Contact :

- Réservations repas :
auprès de Gaël et Marina au
06.60.72.18.40/06.23.12.37.25
- Inscriptions et renseignements :
Eric 06.72.21.25.76

Tennis Club de Louannec

Au Tennis club, les sourires sont de mise en ce début de saison, marqué par de bonnes nouvelles à tous les points de vue.

C'est d'abord le tournoi d'été qui a rencontré un indéniable succès du 17 au 26 août. La barre des 200 inscrits dans les différentes catégories a été franchie, une progression couronnée le week-end par les différentes finales disputées sous un beau soleil et devant un public ravi. Le président Olivier Sentieys et les membres du club remercient à nouveau les personnes qui permettent à cette manifestation d'exister : les commerçants et artisans de Louannec, les services municipaux, les clubs voisins et particulièrement le TCM Perros, le juge-arbitre Alain Cloitre. Rendez-vous est d'ores et déjà donné au mois d'août prochain pour ce tournoi qui concourt à animer la commune en période estivale.

La nouvelle saison a vu, dans la continuité de l'an dernier, un afflux de nouvelles inscriptions en jeunes et adultes. Ce qui fait grimper les effectifs de l'association à plus de 100 personnes, dont plus de la moitié sont des jeunes : une vraie satisfaction. Cette croissance a conduit le bureau à ouvrir pas moins de trois cours supplémentaires pour satisfaire les demandes, alors que l'an dernier déjà trois nouveaux cours avaient été ajoutés ! Georges Paysant (moniteur brevet d'état) assure toujours l'essentiel des cours, aidé par Christophe Plaza (initiateur) lui aussi plus présent tandis qu'Aline Simon a repris en charge un groupe de mini-tennis, une aide appréciable de la commune et appréciée. L'école de tennis affiche donc complet, seuls quelques enfants pourraient encore être accueillis cette année.

La compétition en championnat départemental senior a repris. L'équipe 1 féminine découvre le plus haut niveau départemental, la Division 1, après la belle montée la saison passée. Autour de Tiphaine Labrot (capitaine), elles sont toutes restées fidèles au club : Madeleine Le Flanchec, Marie-Louise Gay-Nicolas, Isabelle Sentieys et Brigitte Blondet. L'objectif est le maintien tout en continuant à se faire plaisir. La dynamique du club se remarque aussi avec l'arrivée de nouvelles joueuses, George Agathine et Claire Pezron. Des renforts bienvenus pour Isabelle Le Noan, capitaine de l'équipe 2, qui peut toujours compter sur Marie Capelle, Nadine Gestin, Annie Rouxel et Dominique Moël. Avec à la clé des résultats en progression pour toutes.

Les deux équipes masculines ne

devraient pas connaître cette année de problème d'effectifs puisque, là aussi, de nouveaux joueurs endossent les couleurs du club alors qu'aucun départ n'est à déplorer. Denis Le Noan, capitaine de l'équipe 1, est ambitieux pour cette saison en D3. Il peut compter sur Olivier Oubrierie, Nicolas Briend, Yves Colin, Frédéric Corfec, Paskal Le Gallou, Olivier Sentieys, plus l'apport de joueurs de l'équipe 2. Car Joseph Robino et David Landais, disposent d'un effectif étoffé et de joueurs en progression : Guy Resmond, Philippe Bernard, Laurent Querrien, Olivier Landau, Emmanuel Ley, Gwénaél Hulo, Gérard Le Rest, Philippe Gestin, René Rolland... Les jeunes joueurs de 13-14 ans et 15-16 ans, forts de leurs nouveaux classements, reprendront également le chemin de la compétition au début de l'année 2007.

Le Tennis Club remercie tous les adhérents, les parents, les animateurs, les sponsors qui participent à la vie du club, ainsi que la municipalité pour son soutien. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou réserver un terrain, vous pouvez contacter Marie-Louise, la secrétaire, au 02.96.91.18.07, ou Olivier, le président, au 02.96.23.17.63. Pour des demandes d'inscription, vous pouvez également contacter Madeleine au 02.96.23.10.48.

Pour le bureau :
Olivier Sentieys, président
Philippe Gestin, trésorier



Paris Brest Paris : une balade de 1 225 km

Au mois d'août dernier, plus de 5 000 cyclotouristes se sont rassemblés à Saint-Quentin-en-Yvelines pour prendre le départ et entrer dans la légende de l'épreuve mythique PARIS-BREST-PARIS. Depuis 1891, des dizaines de milliers de randonneurs se sont essayés au plus célèbre des brevets à allure libre de 1 200 km à effectuer de nos jours en 90 heures maximum.

Pour l'édition 2007, 5 157 randonneurs des 5 continents étaient présents (44 nationalités étaient représentées), dont 2 298 français parmi lesquels figurait Rémi Hamelin, licencié au cyclo club louannécain.

Ayant déjà l'expérience d'une première participation réussie à l'édition de 2003, c'est au courant de l'automne 2006, après avoir pesé le pour et le contre, que Rémi se décide à se lancer dans l'aventure de 2007. Un Paris-Brest pour un randonneur cycliste, c'est un peu comme l'ascension de l'Himalaya pour un alpiniste. « C'est l'aboutissement d'un rêve un peu fou ». Mais ne fait pas Paris-Brest-Paris qui veut ! Il ne s'agit pas de partir la fleur au fusil et cela demande une préparation sans faille. En tout, huit longs mois seront nécessaires à Rémi pour parfaire cette préparation. En plus des nombreuses sorties collectives et solitaires, il a fallu valider les quatre brevets qualificatifs longs de 200, entre début avril et début juin.

Après avoir rejoint le lieu de départ accompagné de son équipe d'assistance, c'est sous un ciel plus que menaçant que Rémi s'élance le 20 août à la conquête des routes de l'Ouest.

très difficiles, il fallait un mental d'acier et une parfaite connaissance de soi-même pour gérer l'effort physique, la fatigue, les défaillances passagères, et les moments de découragement. Après avoir fait face à toutes ces difficultés, c'est avec une grande satisfaction que Rémi boucle son périple en un temps de 61 h 11, sans douleurs particulières. Comme il le dit simplement et avec beaucoup de modestie "content d'avoir participé et heureux d'être allé au bout".



Arrivée au contrôle secret de Corlay... sous la pluie



On roule encore même la nuit et sous la pluie !



Nous sommes prêts...

Redoutable pour les jambes et le corps certes mais plus encore pour le mental, le "Paris Brest Paris 2007" restera sans conteste l'une des plus difficiles des 16 éditions : ce ne sera pour Rémi et tous les participants que pluie, vent contraire, et humidité, 4 jours durant. Cela fait beaucoup d'ennemis pour les organismes qui s'adaptent, résistent, ou flanchent si le moral est bas. Dans ces conditions

Comme l'évoque si bien Rémi, pour lui comme pour ces milliers de participants qui ont terminé courageusement ce périple exceptionnel de 1 227 km, « c'est se lancer "un défi", à faire au moins une fois dans sa vie, une expérience irremplaçable ; même si cette épreuve présente des pièges et demande une certaine sagesse, elle permet de vivre de grands moments et procure des joies profondes et durables difficilement explicables ». En mettant à l'épreuve ses capacités physiques et surtout morales, en cherchant à obtenir le meilleur de soi-même ou en essayant simplement de rallier l'arrivée... mais en ayant toujours à cœur de vivre cette aventure en conservant l'entraide et la convivialité qui font de ce monument d'endurance bien plus qu'une simple randonnée. Pas de place d'honneur, pas de podium, seul le plaisir du défi permettant de surmonter les souffrances et le moment magique de l'arrivée effaçant les moments de doute sur les routes de Bretagne ou de Normandie.

Sans oublier les nombreux spectateurs, ou plu-

tôt admirateurs, la famille, les amis qui les encouragent tout au long de la route, voire les ravitaillent afin de leur permettre d'atteindre le but fixé.

Un grand bravo à Rémi pour sa performance et cette belle leçon de courage et d'humilité, et qui sait, jamais deux sans trois ?

En tous cas, prochaine édition dans quatre ans, avec pourquoi pas, d'autres louannécains dans l'aventure ?

Jean-Noël DANIOU



Photo souvenir de Rémi accompagné de ses préparateurs et soutiens

Rouler pour la bonne cause :

Il n'y a rien de plus louable que de vouloir donner de son temps pour une bonne cause. C'est ce qu'on fait trois membres du Cyclo Club louannécain, Benoit Saliou, Jean-Francois Le Provost et Thierry Potel, en participant les 23 et 24 juin dernier au tour de Bretagne HANDIBREIZH 2007. Handibreizh est un Raid Cyclotouriste exceptionnel de plus de 500 km "non-stop" sur 2 jours, organisé tous les ans au profit des enfants handicapés mentaux et avec le concours de la FFCT, de l'URAPEI, de la Gendarmerie Nationale et de l'Ordre de Malte.

Les cyclotouristes qui y participent contribuent

par leur exploit à réaliser les objectifs de HANDIBREIZH :

- collecter des dons afin d'améliorer au quotidien la vie de ces enfants par l'achat de matériels et d'équipements à caractère ludique et éducatif.
- médiatiser la cause des enfants handicapés mentaux et de leurs familles, si souvent oubliés dans l'organisation de nos sociétés modernes.
- faire connaître les problèmes du monde du handicap.

Jean-Noël DANIOU



Notre duo arrive à Carhaix sous la pluie et devant le peloton

c'est fait ! Handibreizh est terminé !

Par Thierry, résident de Louannec et employé communal





Pour cette nouvelle saison, l'USPL a renouvelé ses entraîneurs et a choisi d'allier la sagesse de l'âge et l'expérience d'anciens joueurs mais aussi de resserrer les liens d'amitié entre les communes de Louanec et de Perros-Guirec.

L'équipe A sera entraînée par Rémi Bourdoulous qui aura aussi la charge des - de 18 ans

L'équipe B par Yves Grabovac,

L'équipe C par Ronan Le Droumaguet et Sylvain Richard.

Le club s'est fixé deux objectifs à atteindre cette année : tout d'abord faire monter l'équipe A en promotion d'honneur, ensuite obtenir des équipes de jeunes des résultats convenables qui leur permettraient de progresser dans leur sport favori.

Ces objectifs ne sont pas hors de portée, surtout pour les joueurs de l'équipe A qui ont du savoir-faire, du tonus et la volonté de réussir.

Le repas du 17 novembre au Foyer de Louanec a connu un franc succès. Il a été servi ce soir-là 220 « potées » fort savoureuses donc très appréciées, préparées et servies par bénévoles et joueurs.

Merci à tous et bonne année « footballistique » !



Sébastien LE DROUGMAGUET

Les bénévoles préparent l'apéritif et le repas



*Trois entraîneurs de l'USPL :
Ronan Le Droumaguet,
Rémi Bourdoulous et
Yves Grabovac*



AIKIDO LOUANNEC

La pratique de l'Aïkido est bien plus qu'une technique de défense mais un véritable état d'esprit, une culture et un art de vivre qui forment un tout indissociable.

La pratique de l'aïkido, plus qu'un simple sport, permet de redonner de la souplesse à son corps, de gérer le Stress, d'être en harmonie avec soi même, d'acquérir une technique juste et efficace adaptée à sa personnalité le tout dans une ambiance chaleureuse que le dojo de Louannec est en mesure de vous apporter le mercredi de 19 h 30 à 21 h à la salle des loisirs (salle des sports à côté de la bibliothèque).



Renseignements sur place aux heures des cours

Renseignements Email :
michelvinet31@yahoo.fr

BAD'LOISIRS

Le début de saison 2007 a vu une stabilisation des effectifs du club avec une cinquantaine d'adhérents dont une quinzaine d'enfants qui suivent les cours dispensés par Aline SIMON assistée de plusieurs parents bénévoles (1 personne à chaque séance).

Le club, comme son nom l'indique, n'a pas un but de compétition mais uniquement de loisir et toujours dans une ambiance très conviviale.

Un tournoi amical aller/retour avec PLEU-MEUR BODOU est organisé, ainsi que plusieurs tournois internes répartis durant la saison.

Cette année, nous disposons de cinq terrains, et pratiquons notre sport favori dans d'excellentes conditions suite à la rénovation de la salle de sports.

HORAIRES :

Séances libres adultes

Lundi : 20 h 30-22 h 00
Jeudi : 18 h 00-19 h 00
Mercredi : 20 h 30-22 h 00

Séances libres adultes

Jeudi : 18 h 00-19 h 00

BUREAU :

Président : Laurent MADEC
Vice présidente : Bernadette BRETIER
Trésorier : François BRIGANT
Secrétaire : Cédric PROVOST

Laurent MADEC



YOGA AYURVEDA LOUANNEC

2006-2007

Le YOGA est une discipline millénaire, née en INDE et qui considère l'être humain dans sa globalité.

Cet enseignement permet de rééduquer son corps, ses pensées, d'apprendre à gérer ses émotions.

Etant donné que le YOGA s'adresse à différents niveaux de notre personne, différentes pratiques sont proposées.

- Les postures (*asanas*) statiques ou dynamiques qui permettent de développer les possibilités physiques du corps, d'améliorer souplesse et tonicité musculaires .
- Le souffle et la respiration *ou pranayama* (*prana=énergie subtile de l'air*).

La respiration complète, consciente, a une action sur l'ensemble du système neurovégétatif, cela permet d'obtenir un apaisement et une détente ; ce qui est essentiel en particulier en cas de stress, d'anxiété ou d'angoisse.

- La relaxation et la concentration font partie de la troisième série d'exercices. Ce sont des pratiques psychosensorielles qui regroupent des exercices agissant sur les sens et les pensées

La pratique du YOGA est accessible à toutes et à tous quel que soit l'âge. Elle ne nécessite aucune prédisposition particulière.

L'Ayur Veda est la médecine traditionnelle de l'Inde. Elle comprend :

- Le YOGA
- L'hygiène de vie et l'alimentation
- L'aromathérapie
- Les massages énergétiques
- La maîtrise de la pensée

Le professeur

Pratiquant le Yoga depuis 1978, Elisabeth LE POEC a suivi pendant quatre années une formation de professeur de YOGA et est diplômée depuis 1988.

Elle enseigne le Hatha Yoga depuis 1984 et participe chaque année à des stages d'approfondissement .

D'autre part depuis 1997, elle suit une formation en AYUR VEDA et depuis 2002 une nouvelle formation de yoga : le shiva yoga ou yoga des Brahmins.

De plus depuis septembre 2007, elle est diplômée Bio énergéticienne ACMOS.

Les Cours

Un cours regroupe une dizaine de personnes au maximum et dure environ 1h15, et se termine par une relaxation.

Une tenue souple de type « jogging » convient parfaitement.

Président :

Gérard LE REST - Tél : 02 96 48 33 29

Professeur :

Elisabeth LE POEC - Tél : 02 96 23 28 55
(pour informations et inscriptions)

Site Internet : <http://yogalouannec.site.voila.fr>

Dans le cadre de l'Association il est proposé :

- D'une part, des cours d'autohypnose ont été mis en place pour cette année 2007-2008.
- D'autre part, une fois par mois il est proposé un cours de YOGA du rire.

Pour les activités, les dates seront précisées sur le site Internet de l'association

HORAIRES DES COURS DE YOGA À LOUANNEC
ANNÉE 2006-2007

LIEU : CENTRE DE LOISIRS DE LOUANNEC

Mardi : 9h00 - 10h30 - 17h45 - 19h15

Mercredi : 9h00 - 10h30 - 17h00 - 18h30

Durée du cours 1h15



Cyclo Club de Louannec

Toujours autant de fidèles aux sorties du dimanche matin, l'effectif du club reste stable avec 25 cyclos et 21 vététistes. A noter cette année, une section cyclo loisirs pour de petites sorties à allure modérée (départ 9 h 00).

Comme à l'accoutumée, les cyclos ont participé aux diverses randonnées régionales mais en plus, 4 participants au tour de Bretagne HandiBreizh (B. Saliou, T. Potel, JF. Leprovost, R. Hamelin) pour une randonnée de 500 km en 24 h.

Cette année a été aussi la 2^e participation de R. Hamelin au célèbre Paris-Brest-Paris avec de difficiles conditions météo.

Dans une autre activité, 2 participants au relais cyclo de la semaine de sécurité organisée par le conseil général (G. Body, B. Pujkis).

Du côté des vététistes, pour éviter la routine, les sorties sont assez souvent à l'extérieur, sans oublier les diverses rando telles que la « rando-muco » à Belle-Ile, les « Roc'h d'Arrée » à Huelgoat, la « Lou-Ann » à Pleumeur-Bodou, etc.



La traditionnelle sortie familiale sur 2 jours a eu lieu à Loctudy où des membres du club de Pont-l'Abbé nous ont fait découvrir la région.



Découverte du patrimoine



Le pique-nique

Depuis 3 ans, une journée pique-nique nous donne l'occasion de faire une journée vélo en dehors de notre aire habituelle, cette année, début septembre, c'était le canal de Pontivy à Josselin et retour, des paysages magnifiques et du beau temps.



De Pontivy



à Josselin

En septembre, grosse activité pour le club pour l'organisation de la « **Rando de Louannec** » avec 119 cyclos, 140 vtt et 31 marcheurs, satisfaits par les différents circuits proposés et tous ont apprécié les crêpes à l'arrivée.

Assez de faire du vélo tout seul, envie de découvrir d'autres coins de campagne, rendez-vous au parking de la mairie le dimanche matin, horaires et circuits dans vos journaux habituels ou sur <http://pagesperso-orange.fr/louannec-cyclo-club/>

Christian CRÉACH (02.96.91.15.06)
Michel SALMON (02.96.23.35.10)

Maisons fleuries 2007

La remise des prix a eu lieu en Mairie le samedi 6 octobre, en présence du Conseil Municipal, des Lauréats et des différents donateurs.

Citons : le Crédit Agricole – Bricomarché de Bel-Air- Magasins verts – G.A.E.C. de Penn ar Hoat – Créa-Flor de Louannec.

Malgré un été maussade, les jardins étaient bien fleuris, cette année encore.

Le Jury a visité les « jardins inscrits » et récompensé quelques jardins remarquables.

Le fleurissement réalisé par le personnel communal est toujours aussi réussi, grâce aux talents des jardiniers : des nouveaux plants, des nouvelles couleurs des espaces nouveaux....

M. et Mme Le Bonniec ont été récompensés cette année par le Jury de Pays Trégor-Goëlo en obtenant le deuxième prix départemental en Hébergement touristique.

Lors de journées « Barrières ouvertes », plu-

sieurs centaines de visiteurs ont été accueillis dans la roseraie ou au jardin japonais de Milin Stang.

D'autres jardins plus ou moins visibles de la rue contribuent également à l'embellissement de la Commune.

Le Jury communal a distingué cette année :

- **Grands parcs et jardins** : M. Mme Le Gay : Park ar c'hastell - M. Mme Dugourd : Kerespertz
- **Jardins visibles de la rue** : Mme Derrien : R. de Tomé - Mme Burlot-Ayraud : Rte de Perros - M. Mme Le Huérou : Rue Malban
- **Façades fleuries** : Mmes Le Pichouren et Traon : R. des Hortensias.
- **Potagers** : M.Mme Martin : Rte de Perros - M. Lanier Rte du Pr Lesné- M. Mme Le Morvan : R. des Genets - M. Mme Le Noa : Roz ar c'histin.
- **Les Amis du Cra étant félicités pour la mise en valeur de Petit patrimoine** : le lavoir du Cra.

Le Troc aux plantes

du 7 octobre a permis d'échanger des plans, des graines des boutures et des conseils.

Rendez-vous en 2008 !



Renan et l'école de Louannec

Dans le livre « Des jours et des hommes D'Henriette Psichari, la petite fille de Renan évoque « la naissance d'une école de village », celle de Louannec.

« Pas d'école à Louannec ? s'informa Renan dès 1885 lorsqu'ayant loué la maison à l'année, il s'installait dans cette retraite d'où sortis les lourds volumes de l'histoire des Juifs. Les notables du village jugeaient la chose impossible. Une école à Louannec mais pas un enfant ne savait le français, faudrait-il leur apprendre à lire de cantiques en breton ? Un local pour et les enfants des fermes éloignées ne viendraient certainement pas. Un instituteur pour les on n'en connaissait pas qui fussent capables de mener les enfants jusqu'à onze ans, âge du certificat d'études. A onze ans, ils gardaient les vaches.

Renan ne faiblit pas devant ces arguments.

... Ils avaient compris que Monsieur Renan voulait des écoles et que lui non plus ne céderait pas. On trouva une bâtisse à côté de l'église, petite, froide, pas jolie, qui sentait le moisi, une courette pour la récréation. C'était pour les filles. Les garçons eurent plus de chance ce.

Attenante à la mairie, leur école eut deux étages et quatre classes. Une caisse arriva de Paris contenant des grammaires, bien inutiles encore, des cahiers et des bâtons de craie. »

Grâce aux délibérations des conseils municipaux de l'époque, on peut dire que Mme Psichari veut certes rendre un hommage appuyé à son grand-père mais qu'elle prend quelques libertés avec la vérité.

1°) L'école de Louannec existe depuis 1844. La loi Guizot permet la création d'écoles municipales pour accentuer les effets de la francisation scolaire et aider à l'éducation dans les milieux ruraux. En 1846, le Préfet des Côtes du Nord écrit : « Nos écoles ont particulièrement pour objet de substituer la langue française au breton ». L'école de Louannec occupe des bâtiments loués auprès de l'église et comprend une classe primaire et une classe enfantine.

Nous avons retrouvé dans les archives la lettre de démission du Premier instituteur Mr Le Toiser.

2°) De 1880 à 1887, l'école primaire monolingue obligatoire s'étend dans toutes les communes, J. Ferry applique ses principes, il dit : « Si la France veut rester un grand pays, elle doit porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes et son génie. »

A Louannec, poussé par les lois J. Ferry, on décide l'édification d'une mairie-école. Le 27 février 1877, le Conseil Municipal sous la présidence du Maire Yves Le Bricquir, approuve les plans de la « Maison d'école » comme on l'appelle alors ainsi que les « devis dressés ». La dépense est évaluée à 12 500 F y compris l'évaluation des charrois. Ce bâtiment accueillera la mairie et 4 classes destinées à 100 élèves.

Le terrain a été précédemment acheté pour une somme de 2 000 F sans compter les frais.

La commune dispose au travers des « taxes

mobilières » de 4 741 F. Le Conseil Municipal demande donc « à la bienveillante munificence de l'état et du département » une subvention pour pourvoir au déficit soit 5 759 F.

On peut souligner que déjà à l'époque, on est sensible aux économies surtout si cela réduit la facture : économies d'énergie et confort pédagogique, voilà ce que dit le conseil : « il émet le vœu que la hauteur du rez-de-chaussée servant de classes soit fixé à 3,50 m au maximum qu'une classe vaste et ayant 4 m de hauteur serait une véritable glacière et donnerait trop d'écho. »

Le 1^{er} octobre 1879, le Maire contracte un emprunt de 1 100 F auprès de la Caisse départementale des écoles, collèges et lycées que la commune s'engage à rembourser en deux ans par quatre versements semestriels de 287,43 F.

Le 25 juillet 1880, le bâtiment est terminé, Yves Le Bricquir signe avec le sieur Lissilour, menuisier, le marché « mobilier et objets destinés aux écoles »

En examinant le devis, on s'aperçoit qu'à l'époque, il n'y a pas de table individuelle ou à deux places. Les élèves travaillent sur des tables à six places adaptées à leur grandeur, il en est commandée de 6 grandeurs différentes. Chaque élève doit disposer d'une largeur de 60 cm.

La commande comprend aussi des tableaux, des estrades, le tout confectionné en « sapin Rouge » de première qualité.

Le sieur Lissilour doit fournir :

- 2 christs pour 6 F (on est avant 1902)
- 1 pendule
- 1 nécessaire métrique
- 1 cloche
- 1 boulier-compteur

- 1 poêle avec tuyaux
- 1 baromètre-thermomètre
- des instruments d'arpentage et de dessin linéaire
- 1 matériel gymnastique et de petits fusils en bois (entraînement militaire oblige, on est 10 ans après la guerre de 70)

Tout cela coûte 1 650 F à la commune.

3°) En 1884, conformément à la loi du 28 mars 1882, une « Commission municipale scolaire » est instituée dans chaque commune, à Louannec aussi, » pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ». (On devrait la remettre sur pied aujourd'hui !!). Elle est composée du Maire et d'un tiers des membres du Conseil Municipal, on lit les noms de Rolland, Garlan, Cojean, Bourdellès.

4°) En 1885, on découvre la rétribution des deux instituteurs titulaires et des deux adjoints. A

cette époque, l'adjoint de l'école de garçons touche 788 F, l'adjointe du côté des filles 600 F.,

Les titulaires sont mieux rémunérés, l'instituteur surtout car il perçoit 100 F de plus pour inscription sur la liste de mérite et 100 F encore supplémentaire car il est en possession d'une médaille d'argent soit au total 1 400 F.

La classe enfantine dirigée par Aimée Blanchard recrutée par la commune en 1883 perçoit 700 F par an, le conseil municipal lui rend hommage en 1887 : « Le Conseil Municipal exprime le vœu qu'on maintienne le traitement de 700 F par an à la jeune et habile institutrice qui dirige cette école depuis quatre ans à la grande satisfaction des autorités et particulièrement des pères et mères de familles qui lui confient leurs jeunes enfants. »

La nouvelle école ne peut accueillir que les 4 classes primaires, la commune loue donc pour la classe enfantine une salle située chez un épicier en face de l'école. Est-ce ce local « petit, froid, pas joli et qui sentait le moisi » dont parle Henriette Psichari, je ne sais.

Renan arrivé en 1885 à Rosmapamon ne peut donc ni aider à la construction de l'école réalisée en 1880, ni au recrutement de la jeune institutrice en poste depuis 1883 et qui d'ailleurs ne s'appelle pas Marie comme il est dit par H. Psichari mais Aimée.

Même si Henriette Psichari a réécrit l'histoire, il n'en reste pas moins que le Conseil Municipal a des difficultés à financer la construction de l'école. Il réclame à plusieurs reprises auprès de l'état les subventions promises, elles n'arrivent pas et durant plusieurs années, la commune a du mal à boucler son budget sur ses fonds propres. D'ailleurs, lors de la construction, elle opère des coupes drastiques : par exemple elle supprime les inscriptions et sculptures qui devaient figurer au fronton etc...

On peut donc penser que Renan aide la commune en 1885 à obtenir cette subvention qui soulage sa dette et qu'il œuvre certainement pour le bien de l'école publique. L'épisode de la livraison des caisses de matériel scolaire et les visites en classe avec Le Goffic, Le Braz ou Loti sont confirmées par ses amis. D'ailleurs Renan est trop attaché à la libre pensée, à la culture et à l'éducation pour que cela en soit autrement. Il sait que l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire assure les fondements de la République par l'éducation de l'homme et du citoyen.



Rémi MELIN : «Voilier-gréeur»

Rémi Melin a installé son entreprise au 53 route de Nantouar à Louannec en avril 2006 et totalise aujourd'hui 26 ans de métier. Voilier-gréeur, il répare et fabrique voiles et gréements des bateaux de tous types, petits et grands.



Escale Voile
Rémi MELIN

Voilerie VOILES NEUVES REPARATION DIVERSES FABRICATIONS	Gréement CABLES - CORDAGES ENROULEURS MATS - BOMES
---	--

22700 LOUANNEC - 06 28 34 08 96

escalevoile@cegeel.net
www.escalevoile.com



Son atelier est vaste et bien équipé. Il a dû se construire des plans de travail modifiables pour travailler sur des voiles de toutes dimensions.

A la commande, Rémi définit avec le propriétaire du voilier le type et l'emploi de la voile à fabriquer. Cette définition déterminera la forme et le tissu adaptés.

Pour la fabrication, Rémi procède tout d'abord à un dessin sur ordinateur grâce à un logiciel de coupe. Aujourd'hui, seuls existent en Europe deux coupeurs et trois fournisseurs de tissus. C'est pourquoi, après avoir défini le dessin, la matérialisation des coupes, le choix du tissu, Rémi adresse par le net son fichier à l'un des coupeurs qui lui enverra la voile en lèses.

Notre voilier-gréeur commence donc à assembler les lèses, puis pose les renforts, les œillets et enfin opère les finitions.

Le choix de la coupe ou de la structure de la voile doit être adapté au tissu choisi et inversement. Les nouveaux tissus permettent aujourd'hui des conceptions très innovantes.

Le coton a été abandonné depuis longtemps, même pour la garde-robe des vieux gréements que l'on confectionne en tissu polyester qui imite parfaitement le coton d'antan par la texture et la couleur.

Actuellement, on ne fabrique les voiles qu'à partir de deux catégories de tissus :

- les tissés : ensemble de fils croisés en polyester qui ont plus ou moins d'élasticité sur lesquels on a déposé une enduction

Exemple : le dacron haute ténacité qui habille souvent les voiliers de croisière

- les laminés : ce ne sont plus des tissés élaborés sur métier, ce sont des tissus « nouvelle génération » composés de deux feuilles de milar (genre de feuille plastique transparente) entre lesquelles on a posé des fils, le tout laminé à chaud.

Les fils emprisonnés dans le milar peuvent être plus ou moins épais ou de matériaux divers et

orientés différemment (verticaux, horizontaux, formant des diagonales ou même le tout ensemble). Du laminé le plus léger au plus résistant ou au plus technique, on peut citer les fils en pen, en kevlar, en carbone, en twaron. Ceci définissant évidemment le prix du produit.

Si la coupe en « cross-cut » c'est-à-dire la coupe orientée vers la chute de la voile convient parfaitement pour les voiles en tissu tissé, la coupe est totalement différente, lorsqu'il s'agit de tissu laminé. En effet grâce à ces nouveaux matériaux, la coupe dite « en étoile » est orientée vers les points d'effort de la voile.

Les laminés répondent mieux aux exigences d'aujourd'hui : gagner du temps sur la main d'œuvre, avoir un produit de qualité, produire des voiles de plus en plus plates mieux adaptées aux performances exigées en régates ou à la course.

Rémi travaille seul malgré ses nombreuses commandes car il a aménagé son local de manière à pouvoir avoir à sa disposition les différents outils et matériaux à portée de main et à pouvoir transformer son chantier selon ce qu'il a à travailler, de nombreux dispositifs ingénieux : goulottes, treuils, panneaux lui facilitent le travail.

N'oublions pas que Rémi est aussi gréeur, grâce à une sertisseuse pour embouts de 2,5 à 12, il fabrique câbles, haubanage, cordage enfin tout ce qui vient au dessus du pont du bateau. Il fabrique même pour quelques architectes des garde-corps lorsqu'un propriétaire désire un bastingage pour un escalier ou une mezzanine.

En outre, il livre lorsqu'il en a le temps les tauds de voile en dralon.

Mais le maître voilier ne se contente pas de la fabrication de ses commandes en atelier, généralement il procède au montage de la voile sur place, contrôle le réglage et fait des essais en mer si besoin. « L'artisan que je suis, dit-il, se doit d'être proche du client, et puis je ne veux pas perdre le contact avec la mer, que ce soit avec les clients ou seul sur mon bateau, je dois toujours tester les aptitudes de mes voiles et je veux continuer à jouer avec le vent et à réfléchir pour en tirer le meilleur parti ».

Je remercie Rémi de m'avoir reçue et d'avoir répondu à mes questions.

Christiane BOUVIER

Bienvenue aux nouveaux commerçants et artisans

Monsieur Grégory BALITRAND
Poissonnier



Permanence au parking de la Boulangerie
Cottin : les mardis et samedis

Entretien de propriété
Pelouse, parterres, murets...

TACON Jean-Pierre

19, bis route de Kerjean
22700
LOUANNEC
02 96 91 18 27
06 25 77 39 08



Restaurant

«**Chez Bruno**»

M. & Mme BRIDOU

3 Hameau de Petit Camp

02 96 23 24 47



Mme le **BARBIER Delphine**
CHAUSSURES LOUANN



4, route de Tréguier
22700 LOUANNEC
Tél. 02 96 23 03 03

Ouvert du mardi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h



• **Taxe de séjour**

La commune perçoit, comme toutes les communes du canton, une taxe de séjour. Si vous figurez en qualité de loueur (hôtels, meublés, chambres d'hôtes ou gîtes ruraux) soumis à la taxe professionnelle, vous devez reverser la taxe perçue du 1^{er} mai au 30 septembre courant novembre-décembre. Pensez-y, la dotation touristique de notre commune en dépend, elle est conséquente et au profit de tous les Louannécains.

• **Vignettes de transport**

La mairie rappelle que les vignettes de transport scolaire sont en vente chaque année durant les vacances scolaires de Toussaint et de février.

Un article est inséré dans les journaux locaux, un avis placardé dans les abri-bus et les enfants sont prévenus par l'intermédiaire du chauffeur de car.

Soyez vigilants afin d'éviter d'être contrôlés dans le car sans vignette apposée sur leur carte.

Les vignettes sont en vente durant quinze jours puis obligatoirement renvoyées au Conseil Général passé ce délai.

• **CCAS : Colis de Noël**

Les habitants de Louannec âgés de 80 ans et plus, qui n'ont pu assister ni au repas du maire en octobre ni à la sortie de juin recevront un colis de Noël, distribué à domicile par les conseillers municipaux du secteur.

Si quelqu'un a été oublié, il faudra le signaler en mairie.

Meilleurs vœux du CCAS pour 2008.

• **Route de Nantouar-Kerespertz**

Les travaux d'effacement des réseaux nécessitent de couper la route pendant la journée, il faut alors passer par la route de Kerjean.

La route est réouverte chaque soir et le week-end.

Cette interruption momentanée durera environ 5 à 6 semaines.

• **Centre aéré**

Un centre aéré communal sera ouvert par demi-journée pour les vacances d'hiver du 21 février 2008 au 29 février 2008 sauf le mercredi 27 février 2008.

Une expérimentation du centre à la journée (par le CIDS 55 communes) sera ouvert aux vacances de printemps du 17 avril 2008 au 25 avril 2008.

• **Recensement complémentaire 2007**

Avant le recensement 2008, l'INSEE a adressé à notre commune le dernier chiffre validé soit 3 120 habitants.

• **Illuminations de Noël**

L'ensemble des décorations de Noël est équipé d'ampoules basse tension, environnement oblige !

• **Nuisance motos**

Dégradations et nuisances sonores de certains jeunes motocyclistes perturbaient le bourg et ses environs.

L'intervention des élus, des gendarmes et de parents responsables a permis de ramener le calme et la sécurité.

Souhaitons que cela dure !

• **Association Diwan**

Un fest-noz et repas de crêpes aura lieu le 24 octobre 2008 au Foyer Rural

ARTISANS DE LOUANNEC

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
BOUDER-TAILLARD	ZA Mabiliès	02.96.92.75.68	Espaces verts
STOLL Patrick	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44	Imprimerie
TREMEL André	31 route du Croajou	02.96.91.13.28	Menuisier
HUET Christian	45 route de Tréguier	02.96.49.08.69	Peintre
PRUD'HOME Martine	3 Roz ar Histin	02.96.91.16.76	Peintre décorateur
DAFNIET Gilles	1ZA Mabiliès	02.96..91.12.73	Couvreur- Plombier
LAOUENAN Amédée	Coat Gourhant	02.96.23.32.92	Bâtiment
NICOLAS Charles	5 route de Milin ar Stang	02.96.23.06.09	Plâtrier
MUREZ Yvan	4 Hameau de Petit Camp	02.96.23.06.80	Menuisier
LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65	Peintre
DENIS Jean-Jacques	1 route du Stivel	02.96.91.04.62	Maçonnerie
ALLAIN Yannick	38 route de Tréguier	02.96.23.15.26	Travaux bâtiment
LOJOU Thierry	21bis route de Kerjean	02.96.91.21.96	Cloisons vente
AMBULANCE LE ROUX SCI Le Labrador	Poulajou	02.96.23.29.89	Ambulance
FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73	Peintre
AOP Publicité	ZA de Mabiliès	02.96.91.78.18	Publicité
sarl ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02 96 91 10 60	Fenêtres Vérandas Alu
MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90	Nettoyage
THEPAULT	40 route de Kernu	02.96.49.07.63	Couverture zinguerie
RST	13 rue des Roches Douvres	06.84.16.14.86	Electricité Plomberie Sanitaire
EMC 22	59 route de Tréguier	02.96.91.01.12	Charpente Menuiserie Cloisons
PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73	Artisan plombier
CORNU Vianney	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34	Menuiserie Agencement
CSE LE HUEROU	3 rue Ile Malban	02.96.91.29.65/06.62.94.31.85	Chauffage-Sanitaire-Entretien
PAYSAGES JP	17 rue des Roches Douvres	02 96 91 12 24	Entretien Jardins
L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02 96 23 26 87	Couture
ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06 28 34 08 96	Voilerie-Grément-Chantier
ABIVEN Lionel	4 route de Tréguier	02 96 91 12 91	Informatique PME/PMI

COMMERCANTS DE LOUANNEC

COMMERCE	NOM PRÉNOM	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITÉ
Le Chai	M. GOAZIOU	43bis route de Tréguier	02.96.23.29.98	Vins de propriété
Les Sternes	Mme et M. REGNAULT E.&M.C.	Pont ar Saux	02.96.91.03.38	Hôtel
Le Brazerot	Mmes VAN DER LAAN-DUROC&MONTJARRET	4 Route de Kernu	02.96.23.07.18	Restaurant/Pizzeria
Crêperie Ti Glas	Mme LE GUEN	4 Route de Trélévern	02.96.91.26.86	Crêperie
Pizzeria La Crèche	Mme BONNET	Rue Saint-Yves	02.96.23.29.96	Pizzeria
Esprit Nature	Mme BORNET	2 Allée du Verger	02.96.23.13.80	Coiffeur
Chez Bruno	M. Mme BRIDOU	3 Hameau de Petit Camp	02.96.23.24.47	Restaurant
Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22	Boulangerie
Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94	Horticulteur
Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00	Boucherie-Traiteur
Crea Flore	Mme LISSILOUR	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04	Fleuriste
Le Dockyard	Mme et M. MARQUET	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34	Bar
Les Cocottes	Mme et M. QUENECH de QUILLIC	Pont ar Saux	02.96.23.38.38	Brasserie
A & M Glaziou	M. GLAZIOU	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64	Coiffeur
Motel du Len	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47	Hôtel
Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34	Coiffeur
L'épicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BECHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54	Epicerie
Garage Citroën	M. REITZ	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47	Garagiste
Le Village	MM. HILBERT Père&Fils	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60	Tabac Hôtel Bar
La Taverne	M. LE LOARER	15 Rue des Ecoles	02.96.23.06.40	Bar
ABCD Immobilier		Route de Tréguier	02.96.23.04.31	Immobilier
Tendance Canine	Mme ABIVEN	4 Route de Tréguier	02.96.91.28.99	Toilettage canin
Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57	Boulangerie
TI GLAS	Mme LE GUEN	4bis Route de Trélévern	02 96 91 26 86	Crêperie-Saladerie
L'Orange Confite	Mme et M. BONNIER	35 Route de Perros	02 96 91 20 28	Crêperie/saladerie
MAÏ-DOO		44 Route de Tréguier	02 96 91 07 19	Arts du Monde